



## ***Remerciements***

Je tiens en premier lieu à remercier vivement le directeur de l'Institut d'histoire de la Révolution française, Jean-Clément Martin, qui a accepté de diriger mon DEA dans les conditions particulières dues à ma scolarité à l'Enssib, et m'a conseillée et orientée tout au long de ce travail.

Je souhaite aussi remercier Eugenio di Rienzo (professeur à la Faculté des sciences politiques de l'Université La Sapienza de Rome) qui m'a accordée de son temps pour me dispenser de précieux conseils et m'aider à mieux cerner la partie italienne de ma recherche.

Enfin, je remercie Marina Caffiero (professeur au Département d'histoire moderne et contemporaine à l'Université La Sapienza de Rome) qui a bien voulu m'accorder un entretien et me faire profiter de ces conseils.

## Résumé :

Le début du XX<sup>e</sup> siècle se situe, pour l'écriture de l'histoire de la Révolution française, entre deux moments importants, celui de l'écriture des grandes fresques et celui de la production d'études pointues et ponctuelles. C'est cette période, propice à un bilan, qui a été ici choisie pour tenter de cerner à travers trois histoires de la Révolution, une française (de Georges Lefebvre), une italienne (de Gaetano Salvemini), et une allemande (de Friedrich Meinecke) ce qu'un ouvrage de vulgarisation peut révéler d'une culture politique nationale.

## Descripteurs :

France -- 1789-1799 (Révolution) -- Historiographie

Historiographie -- Italie -- 20e siècle

Historiographie -- Allemagne -- 20e siècle

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.
---

**Abstract :**

The beginning of the 20th Century is, for the writing of the French Revolution, between two important moments, the one of the great stories and the other of the production of detailed studies for precise subjects. We chose this period, favourable to an evaluation, to try to look for what a vulgarisation book can tell us about a political national culture, in three stories of the Revolution, French (of Georges Lefebvre), Italian (of Gaetano Salvemini) and German (of Friedrich Meinecke).

**Keywords :**

France -- 1789-1799 (Revolution) -- Historiography

Historiography -- Italy -- 20th century

Historiography -- Germany -- 20th century

# Sommaire

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
<b>PARTIE 1 : ECLAIRCISSEMENTS SUR LE CHOIX DES TROIS</b>	
<b>HISTOIRES</b> .....	<b>12</b>
1. L'OUVRAGE DE G. LEFEBVRE .....	12
1.1. <i>Les raisons d'un choix</i> .....	12
1.2. <i>Place de l'ouvrage dans la carrière de G. Lefebvre</i> .....	13
2. L'OUVRAGE DE G. SALVEMINI .....	13
2.1. <i>Les raisons d'un choix</i> .....	14
2.2. <i>Place de l'ouvrage dans la carrière de G. Salvemini</i> .....	16
3. LE COURS DE F. MEINECKE .....	17
3.1. <i>Les raisons d'un choix</i> .....	17
3.2. <i>Place du cours sur la Révolution dans la carrière de F. Meinecke</i> .....	19
<b>PARTIE 2 : LES PREMIERS RESULTATS</b> .....	<b>22</b>
1. LES ORIGINES ET LE DECLENCHEMENT DE LA REVOLUTION FRANÇAISE .....	22
1.1. <i>De la place de la Révolution française dans l'histoire du monde</i> .....	22
1.2. <i>Les causes de la Révolution</i> .....	25
1.2.1. <i>Le rôle des Lumières</i> .....	25
1.2.2. <i>Les structures de la France d'Ancien Régime</i> .....	28
1.3. <i>Tableau de la société française à la veille de la Révolution</i> .....	29
1.4. <i>L'histoire des mentalités</i> .....	31
2. LES PREMIERES REALISATIONS DE LA FRANCE EN REVOLUTION .....	32
2.1. <i>La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789)</i> ...	33
2.2. <i>La Constitution civile du clergé (12 juillet 1790)</i> .....	35
2.3. <i>L'organisation administrative de la France</i> .....	40
<b>PARTIE 3 : ESSAI DE SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION</b> ..	<b>45</b>
1. ESSAI DE SYNTHÈSE .....	45
1.1. <i>Primat de l'histoire sociale dans le cadre d'interprétation</i> .....	45
1.2. <i>Le rôle des individus</i> .....	50

1.3. <i>Le rôle de la violence</i> .....	54
2. PERSPECTIVES D'EVOLUTIONS .....	59
2.1. <i>Le poids de l'histoire contemporaine dans l'interprétation des trois historiens</i> .....	59
2.2. <i>La place de la guerre</i> .....	60
2.3. <i>La réflexion sur la nation</i> .....	61
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>65</b>

## ***Introduction***

Ce sujet d'historiographie comparée a été construit en fonction des impératifs de la scolarité à l'Enssib. En effet, les cours et les stages qui composent la formation reçue à l'Enssib imposaient de choisir un sujet qui ne nécessitât pas de déplacements fréquents dans des centres d'archives. Le sujet s'est donc dirigé, en partie du fait des orientations des recherches du directeur, vers l'historiographie de la Révolution française. L'idée était de mettre à profit ma connaissance de l'allemand et de l'italien en travaillant sur deux pays particulièrement concernés par la Révolution française, l'Allemagne et l'Italie. Un travail d'historiographie comparée entre trois histoires de la Révolution française, allemande, italienne et française s'est donc rapidement imposé.

La période choisie, le début du XX<sup>e</sup> siècle, n'est pas pour l'écriture de l'histoire de la Révolution française une période de grande production. Elle se situe entre deux grands moments importants pour l'historiographie : celui de l'écriture des grandes synthèses (peut-être même des grandes fresques) de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et celui du début de la production d'études ponctuelles, surtout après la Seconde Guerre Mondiale. Il s'agit donc d'un moment où il est intéressant de tenter de dresser un bilan.

L'idée est venue de faire porter l'étude sur des ouvrages de vulgarisation, dans la mesure où ils sont représentatifs d'une culture politique. En effet, l'objectif est d'observer ce que révèle un ouvrage de vulgarisation d'une culture politique nationale. Dans cette optique, s'intéresser à la production scientifique des historiens spécialistes de la période a moins d'intérêt que de se pencher sur ce qui a été écrit (ou dit, nous verrons bientôt pourquoi) à l'intention du grand public. Ce choix imposait de chercher des auteurs ayant été entendus – qu'ils l'aient cherché ou non – d'un public non spécialiste de l'objet traité. Etant donné que l'objectif était de comparer des cultures nationales, la sélection devait s'orienter vers des

auteurs susceptibles de représenter leur culture nationale, et non sur des auteurs ayant une production originale mais atypique.

Pour les raisons qui viennent d'être évoquées, la partie consacrée à la Révolution française dans l'*Histoire de France contemporaine depuis la Révolution jusqu'à la paix de 1919*<sup>1</sup>, dirigée par Ernest Lavisse, est d'abord apparue comme une possibilité intéressante. Il s'agit plus précisément des deux tomes suivants : *La Révolution (1789-1792)* (tome 1), par Philippe Sagnac, et *La Révolution (1792-1799)* (tome 2), par Georges Pariset. Ces deux ouvrages étant destinés à un public jeune davantage qu'à un public large, ils ont finalement, après l'étude attentive de plusieurs chapitres, semblés peu adaptés. Si ces deux ouvrages sont effectivement significatifs de la culture que l'on souhaitait inculquer aux jeunes générations, ils le sont moins de la culture politique effective des adultes. C'est, en termes d'imprégnation d'une culture politique, le but à atteindre et non le résultat. Par ailleurs, il est écrit dans un style très simple, utilise un langage et des structures adaptés à un jeune public (phrases simples et courtes, récapitulatif de chaque paragraphe dans la marge à gauche, titres destinés à percuter de jeunes esprits). Dans ces conditions, il véhicule d'évidence une culture politique mais ne peut être le lieu de développements et de réflexions sur la Révolution française. Cette piste a donc finalement été abandonnée au profit d'un autre auteur, Georges Lefebvre, en réalité choisi après les deux auteurs étrangers.

Le choix des deux auteurs étrangers représentatifs de leur culture nationale nécessitait une bonne connaissance des historiographies allemandes et italiennes de la Révolution française. C'est l'une des grandes difficultés auxquelles nous nous sommes heurtée (nous y reviendrons plus loin). La méthode a d'abord consisté à dépouiller systématiquement tous les sommaires des quatre numéros annuels des *Annales historiques de la Révolution française*<sup>2</sup> de leur création, en 1908, à nos jours, et ce dans le but d'identifier les numéros spéciaux (devenus réguliers ces dernières décennies) consacrés à l'historiographie européenne de la Révolution française. Ce dépouillement permit aussi de rechercher les comptes rendus

---

<sup>1</sup> Paris, Hachette, 1920.

<sup>2</sup> Désormais abrégées comme suit: AHRF.



d'ouvrages étrangers puisque les *AHRF* publient dans chaque numéro une série de comptes rendus d'ouvrages, français et étrangers, concernant la période révolutionnaire au sens large. Le résultat de cette indispensable mais chronophage recherche a révélé que l'intérêt des chercheurs spécialistes de la Révolution française se porte plutôt sur l'historiographie européenne postérieure à la Seconde Guerre Mondiale, et que la production antérieure, en particulier celle de la période qui nous intéresse ici, reste mal connue. Par ailleurs, nous nous attendions à trouver beaucoup plus de contributions étrangères et de comptes rendus d'ouvrages étrangers dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, or ces articles sont finalement peu nombreux. A ce titre, cette longue recherche fut un peu décevante.

Ce défrichage a tout de même permis d'arrêter le choix de l'auteur italien. Il s'agit de Gaetano Salvemini (1873-1957), historien médiéviste et homme politique célèbre pour son engagement politique contre le fascisme, qui a écrit une *Rivoluzione francese* publiée pour la première fois en 1905, puis corrigée et rééditée (par lui-même dans un premier temps) de nombreuses fois dans les décennies suivantes. Cette histoire de la Révolution, bien qu'écrite par un non spécialiste, a connu un grand succès non seulement auprès des étudiants, mais aussi du grand public : en témoignent ses nombreuses rééditions. Pour cette raison, elle a paru adaptée à l'objectif fixé de comparaison d'historiographies française et étrangères.

En ce qui concerne l'auteur allemand, le choix a été beaucoup moins évident et par conséquent plus long. Nous avons au début pensé à Hedwig Hintze, auteur d'une histoire de la Révolution française intitulée *Staatseinheit und Föderalismus im alten Frankreich und in der Revolution*<sup>3</sup>. Cet ouvrage étant trop centré sur l'étude du fédéralisme pour constituer une étude de vulgarisation globale sur la Révolution, il a été écarté. Puis Otto Flake, romancier mais aussi vulgarisateur, auteur de *Die französische Revolution (1789-1799)*<sup>4</sup>, a semblé convenir, mais étant donné qu'il a été assez peu diffusé et ne semble pas constituer un reflet de la culture nationale allemande, il n'a pas été retenu. Friedrich Sieburg, est l'auteur de nombreux ouvrages de vulgarisation assez largement diffusés en

---

<sup>3</sup> Berlin, Deutsche Verlags-Anstalt, 1928.

<sup>4</sup> Leipzig, Hesse und Becker, 1932.

Allemagne comme à l'étranger (il a été beaucoup traduit) sur la période<sup>5</sup> mais pas d'une synthèse sur le sujet. Il aurait par ailleurs été chronologiquement un peu trop tardif au vu de l'objectif que nous nous étions fixée.

Notre directeur nous alors suggérée de nous pencher sur les cours sur la Révolution française donnés par Friedrich Meinecke à l'Université de Berlin. Friedrich Meinecke (1862-1954) n'a jamais rien publié sur la Révolution française mais s'y est plusieurs fois intéressé de manière très précise dans le cadre de ses recherches, mais aussi de cours qu'il a dispensés plusieurs fois sur le sujet durant sa carrière de professeur à l'Université Friedrich-Wilhelm de Berlin de 1914 à 1932. Or il se trouve que l'un de ses étudiants, Wilhelm Richter, a conservé les cahiers de notes prises lors du semestre d'été de 1926. Sa veuve a fait un prêt permanent de ces cahiers à l'Institut Friedrich-Meinecke de Berlin, lequel a décidé de rendre ces notes plus accessibles en en mettant la transcription à disposition de tous sur le site internet<sup>6</sup> de l'Institut d'histoire de la Révolution française. C'est donc ce texte qui a été choisi, puisqu'il remplissait les exigences énoncées au départ : il ne s'agit pas d'un ouvrage destiné à des spécialistes de la Révolution, mais bien d'un travail de vulgarisation puisqu'il est destiné à des étudiants. Sa forme et ses conditions de production appellent bien entendu un certain nombre de remarques qui seront formulées plus loin.

Après le choix de ces deux auteurs, il importait de décider de l'auteur français. Le choix s'est finalement porté sur l'ouvrage de Georges Lefebvre (1874-1959) intitulé *La Révolution française*, d'abord publié dans un volume commun avec Raymond Guyot et Philippe Sagnac en 1930, puis de nouveau seul. En réalité, Georges Lefebvre avait écrit la majeure partie de la première édition de 1930, les rééditions ne constituent donc pas un changement fondamental. Cette publication convenait bien aux exigences qui avaient été fixées : un ouvrage de vulgarisation et non une étude pointue, destinée à un public large.

---

<sup>5</sup> *Vendée* (1931), *Robespierre* (1935), *Napoleon und die Hundert Tagen* (1956), *Chateaubriand : Romantik und Politik* (1959) *Im Licht und Schatten der Freiheit: Frankreich 1789-1848* (1961). Ce dernier titre s'apparente plus à un livre illustré qu'à un ouvrage de synthèse.

<sup>6</sup> <http://ihrf.univ-paris1.fr/bib/coursmeinecke.htm> pour le texte lui-même et <http://ihrf.univ-paris1.fr/bib/meinecke.html> pour la présentation qui en a été faite. Cf. la bibliographie.

Les pages qui suivent se proposent de faire le point sur l'état actuel d'avancement de ce DEA, qui doit être terminé à l'été 2006 pour être soutenu à l'Institut d'histoire de la Révolution française. Il se trouve que l'avancement du travail est en grande partie la conséquence des conditions de préparation induites par la scolarité à l'Enssib. En effet, la proximité de Turin (puisque la scolarité à l'Enssib se déroule à Lyon) où se trouve l'Istituto Gaetano Salvemini, puis le stage d'étude de trois mois (faisant partie de la formation de conservateur) effectué à Rome expliquent que la partie italienne du travail ait plus avancé. En effet, Rome abrite plusieurs bibliothèques propices à des recherches sur l'histoire de la Révolution, notamment la « Biblioteca di storia moderna e contemporanea » et la « Biblioteca Fondazione Lelio e Lisli Basso ».

Nous tenterons donc de faire le point sur l'état d'avancement de ce travail en mettant en évidence le chemin parcouru, les difficultés rencontrées, et les premiers résultats de cette étude comparative.

# ***Partie 1 : Eclaircissements sur le choix des trois histoires***

## **1. L'ouvrage de G. Lefebvre**

### **1.1. Les raisons d'un choix**

Le choix de l'histoire de la Révolution française écrite par Georges Lefebvre reposait d'abord sur sa large diffusion. En effet, elle a été lue par plusieurs générations d'étudiants et continue à être consultée aujourd'hui. Sa grande diffusion est attestée par les nombreuses éditions (sept au total<sup>7</sup>). Les deux premières éditions, qui datent de 1930 et 1938, ont été rédigées en collaboration avec Raymond Guyot et Philippe Sagnac, mais Georges Lefebvre était à l'origine de la plus grande partie de l'ouvrage (plus de la moitié du volume), et plus précisément de la période qui nous intéresse ici.

En effet, c'est lui qui, dans la première édition, s'est chargé de l'Introduction (« Le monde occidental en 1789 »), du livre I intitulé « L'expansion révolutionnaire jusqu'à la formation de la Grande coalition (mai 1789 – janvier 1793) » ainsi que du livre II intitulé « La coalition et la Révolution jusqu'aux traités de 1795 ». Raymond Guyot a quant à lui rédigé le livre III intitulé « La Révolution française à la conquête de l'Europe (1795-1799) » et Philippe Sagnac le livre IV intitulé « La Révolution française et la civilisation européenne », ainsi que la conclusion. Etant donné que l'ouvrage de G. Salvemini s'arrête en 1792 et que nous nous sommes plus particulièrement penchée sur la première partie du cours de F. Meinecke<sup>8</sup>, c'est surtout le début de *La Révolution française* qui nous a

---

<sup>7</sup> Cf. détail des éditions dans la bibliographie.

<sup>8</sup> Nous nous en expliquerons dans le paragraphe 3.1.

intéressée. Par conséquent, la période qui commence en 1795 avait moins d'importance et il n'était pas gênant qu'elle ait été, dans un premier temps, traitée par R. Guyot et P. Sagnac, et non par G. Lefebvre.

## **1.2. Place de l'ouvrage dans la carrière de G. Lefebvre**

G. Lefebvre (1874-1959), en dehors de ses thèmes de recherche spécifiques (qui ont trait à l'histoire économique et sociale de la Révolution française), a écrit à plusieurs reprises dans sa carrière des synthèses générales sur la Révolution française.

Ce choix d'un spécialiste de la Révolution, ayant de surcroît eu un rôle particulier (détenteur de la chaire d'histoire de la Révolution française à la Sorbonne de 1937 à 1945, il est le fondateur de l'Institut d'histoire de la Révolution française) pourrait paraître curieux. Cependant, sa place dans l'histoire de la Révolution française ne lui retire en rien ses qualités de vulgarisateur. Son histoire de la Révolution française (traduite en anglais, en allemand, en italien) s'est en effet imposé comme un ouvrage de vulgarisation.

Les moments où il écrit (avant 1930), puis corrige seul (à partir de 1951) *La Révolution française* correspondent pour G. Lefebvre à des périodes où il s'est imposé comme spécialiste de la Révolution. En effet, la rédaction de cette synthèse intervient après la publication de nombreux travaux : recherches sur la Grande Peur, sur les paysans du Nord et sur la fluctuation des prix des denrées dans la même région, direction de publication d'une partie des Archives parlementaires. Il s'agirait donc plutôt d'un travail qui ferait un bilan accessible au grand public – et surtout aux étudiants en l'occurrence – de ses recherches mais aussi de celles de ses collègues durant les décennies précédentes.

## **2. L'ouvrage de G. Salvemini**

## 2.1. Les raisons d'un choix

Le choix de l'histoire de G. Salvemini a d'abord été orienté par les comptes rendus de l'ouvrage, parus dans les *AHRF*. En effet, dès ses premières éditions, il bénéficie de recensions favorables, qui l'identifient comme un ouvrage de vulgarisation de qualité. Ce jugement se confirme par la suite<sup>9</sup>, et les dizaines de résultats obtenus lors d'une rapide recherche sur le SBN<sup>10</sup> ont confirmé la large diffusion du manuel. G. Salvemini écrivait volontairement à destination du grand public, s'inscrivant dans la tradition du « public storian », comme l'on a qualifié ce type d'historiens depuis.

L'idée de G. Salvemini n'était pas au départ d'écrire une histoire des débuts de la Révolution, comme il l'a finalement fait, mais une grande fresque sur l'histoire de France de 1789 à 1814. Il s'en est d'ailleurs expliqué deux ans avant la parution de la première édition de *La Rivoluzione francese* :

*« Je voudrais – imaginez-vous quelle folie c'est ! – présenter au lecteur le cadre de toute la vie sociale de la France de 1789 à 1814, en réduisant à ses justes proportions l'histoire parlementaire et militaire, à laquelle se résume pour le plus grand nombre toute l'histoire de la Révolution, et je voudrais que mon livre fasse apparaître comment les hommes bons et mauvais – et davantage les mauvais que les bons – intelligents ou sots, - et davantage les sots que les intelligents – travaillèrent, sans y comprendre rien, au dénouement d'un problème qui s'était formé durant sept siècles. L'idée n'est pas neuve, Tocqueville l'avait déjà développée il y a cinquante ans, et Sorel l'a démontrée pour la politique extérieure ; mais elle n'avait pas encore été appliquée de manière systématique à*

---

<sup>9</sup> Il est notamment qualifié par Albert Mathiez d'« excellent manuel » dans le compte rendu de la 5<sup>e</sup> édition, paru dans les *AHRF* en 1926.

<sup>10</sup> Servizio Bibliotecario Nazionale. Il s'agit du catalogue commun des bibliothèques italiennes.

*toutes les composantes du phénomène révolutionnaire, et ces composantes n'avaient pas encore été décrites toutes ensemble dans un même livre [...].* »<sup>11</sup>

Cet extrait résume et qualifie particulièrement bien l'ouvrage qui est écrit deux ans plus tard. Y apparaissent ses grandes sources d'inspirations (et notamment le rôle primordial de Tocqueville) ainsi que l'orientation de son travail (il s'agira d'histoire sociale plutôt que d'histoire politique). S'y lit également le présupposé : la Révolution est le dénouement d'un problème séculaire (le féodalisme) et non une brusque explosion.

Enfin, le fait que G. Salvemini ait dans un premier temps voulu écrire une histoire de la France aux époques révolutionnaire et napoléonienne explique la structure de la première édition de *La Rivoluzione francese* : des huit chapitres qui composent son ouvrage, les trois premiers forment l'« Introduction » de toute l'étude (1789-1814) et les quatre suivants constituent le début (ou peut-être la totalité ?) de la partie qu'il avait intitulée « La Révolution ». Ces huit chapitres se retrouvent ensuite sur le même plan, les uns à la suite des autres, formant la totalité du volume réédité sous le titre « La Rivoluzione francese ».

L'histoire de la Révolution de G. Salvemini se termine avec la bataille de Valmy (21 septembre 1792) dans un chapitre intitulé « La chute de la monarchie » qui couvre la période 20 juin – 21 septembre 1792. Il s'en est expliqué dans les introductions qu'il a données aux différentes éditions de son ouvrage : pour lui la Révolution française est la destruction de ce qu'il appelle la « monarchie féodale ». La dernière phrase de son livre, qui conclut son récit de la victoire de Valmy, est d'ailleurs la suivante : « La monarchie féodale française était définitivement détruite. »<sup>12</sup> Ce choix chronologique, qui lui permet d'éviter de

---

<sup>11</sup> « Vorrei – si figuri che pazzia, - vorrei presentare al lettore il quadro di tutta la vita sociale della Francia dal 1789 al 1814, riducendo nelle sue giuste proporzioni la storia parlamentare e militare, in cui per i più si raccoglie tutta la storia della Rivoluzione ; e vorrei che dal mio libro apparisse come gli uomini buoni o cattivi – e più cattivi che buoni – intelligenti o imbecilli, - e più imbecilli che intelligenti – lavorarono, senz comprenderci nulla, allo snodamento di un problema che si era andato formando attraverso sette secoli. Idea non nuova, che il Tocqueville aveva già sviluppata cinquant'anni fa, e il Sorel l'ha dimostrata per la politica estera ; ma non stata ancora applicata sistematicamente a tutte le parti del fenomeno rivoluzionario, né queste parti sono state descritte ancora tutte insieme in un solo libro... ». Lettre à Carlo Placci du 21 août 1903, cité par VENTURI, Franco, Préface à *La Rivoluzione francese*, 8<sup>e</sup> éd. Milan, Feltrinelli, 1962, p. X.

<sup>12</sup> « La monarchia feudale francese era definitivamente distrutta ». p. 330 de l'édition de 1947.

traiter la Terreur<sup>13</sup>, n'empêche cependant pas de l'utiliser pour notre comparaison dans la mesure où l'on y trouve bien, tout au long du récit et dans l'Épilogue, une interprétation générale de la Révolution française qui véhicule une culture politique nationale.

## 2.2. Place de l'ouvrage dans la carrière de G. Salvemini

G. Salvemini a écrit *La Rivoluzione francese* au moment où il occupait la chaire d'histoire médiévale de l'Université de Messine (à partir de 1901), obtenue après deux travaux remarquables sur l'histoire médiévale de la ville où il a fait ses études, Florence<sup>14</sup>. A partir de ce moment là, G. Salvemini se tourne vers l'histoire contemporaine, avec l'idée, qui est partagée par d'autres figures intellectuelles italiennes de l'époque, que l'histoire récente est source d'enseignement dans le présent dans le cadre d'une vie politique italienne agitée. L'idée de G. Galasso<sup>15</sup> est que c'est le fascisme qui déclenche cet intérêt pour l'histoire récente et contemporaine, quasiment absente des préoccupations des historiens italiens jusqu'alors. Sa théorie fonctionne en effet très bien dans le cas de G. Salvemini. Ce dernier a eu à cœur de faire de son histoire de la Révolution un lieu de réflexion sur l'histoire contemporaine de l'Italie, cet aspect n'est pas gommé au cours des rééditions qu'il dirige par la suite.

Pour ce qui est de la première édition, on peut dire que *La Rivoluzione francese* est une œuvre de jeunesse. Au moment où il écrit la première version du livre, le jeune G. Salvemini vient tout juste de clore la période de ses études et de trouver une position stable à Messine. Cela se ressent dans le style fougueux et enthousiaste, atténué dans les éditions successives, du premier texte. Malgré les grands changements qui interviennent dans son existence (son engagement en

---

<sup>13</sup> Ce n'est assurément pas la raison pour laquelle il a arrêté son ouvrage en 1792 (son projet d'écriture d'une fresque couvrant la période 1789-1814 le prouve assez) mais une conséquence.

<sup>14</sup> *La dignità cavalleresca nel Comune di Firenze*, 1896 et *Magnati e popolani in Firenze dal 1280 à 1295*, 1899.

<sup>15</sup> GALASSO, Giuseppe "La rivoluzione incompleta. Storiografia italiana e rivoluzione francese.", in *Prospettive settanta*, 1990, 1-2, pp. 27-40.



politique suivi de sa courte carrière de député, sa lutte contre le fascisme depuis l'Europe au début, puis à partir de 1934 depuis la chaire d'histoire de la civilisation italienne à Harvard) ne l'empêchent pas de corriger sans relâche son livre. Ces bouleversements et les lectures attentives de la production contemporaine sur la Révolution française (les mises à jour de la bibliographie en témoignent) ne modifient pas fondamentalement le texte : l'interprétation générale reste la même.

Abandonnant finalement son projet initial d'écriture d'une histoire de la France de 1789 à 1814, G. Salvemini choisit de se consacrer à la correction de son livre publié pour la première fois en 1905. Cette publication sur la Révolution française est restée isolée dans la production de l'auteur : en effet, il choisit ensuite de se consacrer à l'écriture d'ouvrages d'analyse géo-politique (notamment sur la politique extérieure de Mussolini).

### **3. Le cours de F. Meinecke**

#### **3.1. Les raisons d'un choix**

Le choix du cours de F. Meinecke pour la partie allemande de la recherche, s'il a pour origine une circonstance fortuite (la mise en ligne de la transcription des notes sur le site de l'Institut d'histoire de la Révolution française, où est fait le présent DEA), s'est avéré convenir à la comparaison souhaitée. En effet, de l'avis même des auteurs de la transcription, il s'agit plus d'une synthèse des connaissances de l'époque sur la Révolution, que de l'expression d'une pensée originale<sup>16</sup>. Etant donné que le but fixé n'est pas de comparer des travaux érudits de spécialistes, mais justement des synthèses sur la Révolution, le texte convient particulièrement bien. Enfin, le public de ces cours, étudiant, suppose de la part du

---

<sup>16</sup> « [...] les notes sont décevantes pour ceux qui cherchent une réflexion scientifique et spécifique de Meinecke sur la révolution. Meinecke présente avec une grande méticulosité et compétence le savoir de son temps. ». Présentation de la transcription, <http://ihrf.univ-paris1.fr/bib/meinecke.html>.

professeur un effort de vulgarisation, très lisible dans les notes de W. Richter. En effet, par exemple, chaque ouvrage de la bibliographie est qualifié par quelques expressions simples qui le resituent dans l'historiographie tout en en donnant la thèse principale et, le cas échéant, le ton.

Le choix de la transcription d'un cours qui n'a jamais donné lieu à publication appelle quelques remarques. A défaut de publication par F. Meinecke lui-même de son cours, il faut se contenter des notes prises par un étudiant. De plus, l'étudiant en question n'a pas pu assister à tous les cours (une fois par semaine, le mercredi, il ne peut assister au cours quotidien), la transcription comporte donc quelques lacunes. Ainsi, par exemple, il manque visiblement un passage entre la déclaration de guerre au printemps 1792 et le soulèvement de la Vendée en juin 1793.

La difficulté dans le cas d'une prise de notes est bien entendu la forme de la source : il ne s'agit pas de phrases, mais de mots-clés, souvent abrégés de surcroît. Ce type de transcription est toujours sujet à des interprétations diverses, et le problème se complique, lorsque, comme dans notre cas, l'on n'a pas la possibilité de recouper le document avec une autre source d'information. Etant donné que F. Meinecke n'a jamais rien écrit sur la Révolution, les positions exprimées dans les notes ne peuvent pas être interprétées à la lumière d'une théorie connue de F. Meinecke sur la Révolution française. Cependant, il nous semble que la connaissance des autres ouvrages de F. Meinecke sur l'histoire et la politique (qui évoquent à plusieurs reprises la Révolution) peut en partie pallier cet inconvénient. Nous avons commencé à nous familiariser avec cette œuvre, mais nous n'en n'avons pas encore une connaissance suffisante pour la confronter avec les notes du cours en question. Pour limiter l'inconvénient de l'infidélité possible (mais en rien prouvée) de la source, il serait peut-être possible de retrouver, par l'intermédiaire de l'Institut F. Meinecke à Berlin, la trace de notes d'autres étudiants : F. Meinecke ayant dispensé ce cours à quatre reprises (donc à quatre groupes d'étudiants différents), supposer qu'il existe peut-être une autre transcription ne nous apparaît pas comme une hypothèse fantaisiste.

Mais surtout, la critique de la source demande une connaissance de l'auteur des notes. En effet, comme le soulignent les auteurs<sup>17</sup> de l'introduction à cette publication (électronique), la part des remarques personnelles de l'étudiant, Wilhelm Richter, et du cours de F. Meinecke est très difficile à distinguer dans les notes. A qui attribuer, par exemple, la paternité d'une exclamation, d'une indignation : à F. Meinecke ou à son étudiant ? La nature du texte ne permet pas de trancher. Il faut aussi faire la part des simplifications éventuelles qu'a pu faire W. Richter dans l'urgence de la prise de notes. D'évidence W. Richter, au moment où il prend ces notes, n'est pas encore familier du sujet : il retranscrit à plusieurs reprises phonétiquement ce qu'il entend. Enfin, une connaissance plus précise de W. Richter, qui n'est pas resté un anonyme, s'imposera.

Le cours de F. Meinecke, intitulé « L'époque de la Révolution française et des guerres de libération », est divisé en deux chapitres : « 1789-1799 » et « 1799-1812. Herrschaft Napoléons<sup>18</sup> ». Dans les derniers paragraphes du premier chapitre et dans tout le deuxième chapitre, l'accent est mis, comme le titre pouvait le laisser prévoir, sur les aspects militaires de la Révolution. Par conséquent, c'est surtout la première partie qui nous a occupée lors de ce début de recherche, et ce d'autant plus que l'élément italien de la comparaison s'arrête en septembre 1792.

### **3.2. Place du cours sur la Révolution dans la carrière de F. Meinecke**

Ce séminaire de F. Meinecke se situe à un moment où il est un professeur reconnu. En effet, il s'est fait connaître dans les années 1890 comme contributeur puis rédacteur en chef d'une revue assez diffusée, *Historische Zeitschrift*<sup>19</sup>. Il a également acquis une certaine notoriété grâce à plusieurs publications sur l'histoire

---

<sup>17</sup> Ilja MIECK et Daniel SCHÖNPFLUG, avec la collaboration de Katharina GUDLADT, Bernhard HUNGER et Henning HOLSTEN, cf. <http://ihrf.univ-paris1.fr/bib/meinecke.html>.

<sup>18</sup> Que l'on pourrait traduire par « Napoléon au pouvoir » ou « Domination napoléonienne ».

<sup>19</sup> « Revue historique ».

des idées, sur les concepts de nation, d'Etat, de raison d'Etat, et est donc devenu une figure écoutée de la vie intellectuelle allemande.

Ce cours est cependant resté assez isolé dans sa carrière : même s'il s'est plusieurs fois intéressé à la période révolutionnaire, notamment dans le cadre de ses recherches sur la formation de la nation allemande, il n'a jamais rien publié sur le sujet.

Après ces quelques éclaircissements sur les trois histoires de la Révolution que nous nous sommes proposée d'étudier, manquent, d'évidence, des éléments de définition de la place des trois ouvrages dans l'historiographie de la Révolution. Nous les avons situés en introduction entre deux moments forts de l'historiographie de la Révolution, mais sans donner plus de précisions sur un éventuel courant auquel ils pourraient appartenir. Or il faudrait, pour plus de clarté, tenter d'évaluer la place de ces trois histoires dans l'historiographie de la Révolution en général, et dans l'historiographie de la Révolution dans le pays d'origine des trois auteurs en particulier.

Plusieurs manuels ont déjà tenté de leur attribuer une place, mais leur brièveté oblige à des simplifications et incite leur auteur à leur attribuer une étiquette afin de les classer plus aisément, de les faire rentrer dans un schéma qui, sans prétendre épuiser la signification de l'ouvrage, les fixe néanmoins dans un type d'interprétation. C'est du moins l'impression que nous ont donnée les synthèses, les manuels (au demeurant fort peu nombreux) sur l'historiographie européenne de la Révolution française que nous avons consultés. C'est pour cette raison que nous nous sommes gardée de faire un essai de classement, de crainte d'enfermer l'auteur dans un schéma de pensée et de l'interpréter ensuite, involontairement, selon les caractéristiques qui en découlent.

Il est cependant inévitable de ne pas tenir compte des débats en cours sur la question. Ainsi, par exemple, G. Salvemini, a été qualifié par F. Diaz, dans un court essai assez provocateur<sup>20</sup>, de premier historien italien à avoir compris la

---

<sup>20</sup> DIAZ, Furio, *L'incomprensione italiana della rivoluzione francese: dagli inizi ai primi del Novecento*, Turin, Bollati Boringhieri, 1989. (« L'incompréhension italienne de la Révolution française: des origines au début du XX<sup>e</sup> siècle »)

Révolution. Les ouvrages précédents seraient prisonniers de leur hostilité (ou, plus rarement, de leur sympathie), qui les conduiraient à juger et non à analyser la période. Il faudra, dans la suite de notre travail, tenter d'éclairer cet aspect de la question. C'est à ce moment que notre connaissance de l'historiographie des trois pays nous est apparue à enrichir et nous empêchera, dans le cadre de ce rapport d'étape, d'aborder précisément la question.

## ***Partie 2 : Les premiers résultats***

Après cette présentation, nous allons exposer les premiers éléments de résultats de la comparaison. Nous avons choisi, dans un premier temps (la présentation évoluera peut-être lors de la poursuite du DEA) de les regrouper sous la forme de grands thèmes abordés par les trois auteurs. Afin de mieux saisir la progression du raisonnement des trois historiens, nous avons décidé de suivre chronologiquement leur étude de la Révolution en faisant porter la comparaison sur les temps forts des débuts de la Révolution. Nous tenterons dans un deuxième temps<sup>21</sup> de dégager les premières remarques générales sur leur interprétation de la Révolution.

### **1. Les origines et le déclenchement de la Révolution française**

#### **1.1. De la place de la Révolution française dans l'histoire du monde**

Les introductions de G. Lefebvre et de F. Meinecke nous ont semblée être un intéressant terrain d'investigation pour commencer à évaluer l'idée que se font l'Allemagne et la France de la place et de l'influence de la Révolution française dans l'histoire du monde au début du XX<sup>e</sup> siècle. En effet, nous avons été au début un peu surprise par les premiers chapitres de l'histoire de G. Lefebvre. Traditionnellement, les histoires de la Révolution commencent par un bilan de la situation en France à la fin de l'Ancien Régime, par des explications sur l'état économique, social, financier du pays et par un certain nombre d'éclaircissements

---

<sup>21</sup> Dans la Partie 3.

sur la construction et le fonctionnement de la monarchie française (particulièrement lorsque l'histoire n'est pas écrite par un Français, mais par un étranger).

Or G. Lefebvre, qui se livre bien entendu à l'exposition de ce passage attendu, fait débiter son ouvrage, non pas par une partie intitulée « La France à la veille de la Révolution française », mais par un chapitre intitulé « Le monde à la veille de la Révolution française ». Si cette partie est bien dans l'esprit des ouvrages de la collection Peuples et civilisations, elle l'est moins de celui des histoires de la Révolution en général. Cette longue partie dresse un bilan de l'état du monde en passant en revue la politique, l'économie, les grandes découvertes scientifiques du XX<sup>e</sup>, la suite de l'exploration de la planète par les occidentaux, l'histoire de la pensée et des arts (en soulignant leurs récentes évolutions).

Cette partie étant particulièrement longue au regard du volume total de l'ouvrage, le lecteur se demande dans quel but G. Lefebvre s'étend tellement sur le sujet. L'explication, amorcée dans l'introduction, tient à son interprétation générale de la Révolution française. Après avoir situé brièvement la Révolution dans l'histoire de l'Europe, l'ouvrage se propose dans la situer dans le temps long et dans un espace vaste, dans « le mouvement général de la civilisation »<sup>22</sup>, selon les mots de G. Lefebvre, et ce, car « sa signification s'[y] élargit encore ». Resitué dans un temps long qui commence aux invasions barbares, la Révolution intervient après l'effort de domination de la nature puis d'organisation de la société. Le jalon posé par la Révolution est le suivant :

*« La bourgeoisie de 1789 garantit au savant la liberté de la recherche, au producteur celle de l'entreprise ; en même temps, elle tenta de rationaliser l'organisation politique et sociale. Ainsi, la Révolution française marque une étape dans la destinée du monde occidental. »*<sup>23</sup>

G. Lefebvre est persuadé, *a priori*, (il s'agit de l'introduction et non de la conclusion) de l'importance primordiale de la Révolution pour l'histoire du

---

<sup>22</sup> p. 1 de l'édition de 1989.

<sup>23</sup> Ibid.

monde. Cette tendance à faire de la Révolution française la clé de toutes les évolutions du monde moderne semble être un trait de notre culture nationale. En effet, de même que les révolutionnaires soulignèrent – et mirent en pratique – la nécessité de l’exportation de la Révolution dans le monde, G. Lefebvre est convaincu de la place particulière de la France dans ce domaine. Ainsi, la présentation des continents non-européens est faite dans l’idée que tous ces peuples vivent dans l’ignorance des événements qui secouent la France et ne savent pas encore à quel point cette évolution sera fondamentale pour eux aussi<sup>24</sup>.

Cette tendance à exagérer l’importance de la France et de la Révolution pour le monde entier est soulignée, probablement avec une pointe d’humour, par F. Meinecke au moment où il dresse un bilan de l’historiographie de la Révolution française des origines à son époque. Il y écrit que l’échec de la Révolution de 1848 a mis un frein à la tendance des Français (ou de l’historiographie française) à considérer leur destin comme celui du monde entier et à penser que l’avenir de la France est finalement l’avenir de toute la planète :

*« Jusque là [1848] idéologie avec horizon étroitement français : Hommes = Français  
France = univers »<sup>25</sup>.*

C’est donc là un élément révélateur de la culture politique française (peut-être pas seulement de l’historiographie du début du XX<sup>e</sup> siècle), souligné par F. Meinecke et illustré par G. Lefebvre.

---

<sup>24</sup> Dans le chapitre « L’Europe et les nouveaux mondes » du livre I.

<sup>25</sup> « Bisher Ideologie mit eng-französ. Horizont: Franzosen = Menschen Frankreich = Universum » dans « Übersicht über den Gang der Forschung über die französ. Revolution ». Le texte électronique n’étant pas paginé, il ne pourra pas être fait référence aux pages des citations, nous donnerons à chaque fois les indications les plus précises possibles permettant de resituer le passage cité.



## 1.2. Les causes de la Révolution

### 1.2.1. Le rôle des Lumières

Les trois ouvrages se penchent, comme l'on s'y attend, sur les causes de la Révolution. Il est un point commun attendu sur lesquels les auteurs s'arrêtent tous les trois : le rôle des Lumières dans les causes profondes de la Révolution. Cependant, ils ne traitent pas cet élément de la même façon, et il nous a semblé que cette différence de traitement pourrait être matière à réflexion en ce qui concerne la culture nationale des trois pays.

G. Salvemini aborde cet aspect dans son deuxième chapitre intitulé « Le mouvement intellectuel ». C'est le chapitre qu'il a le plus corrigé lors des rééditions de *La Rivoluzione francese* qu'il a dirigées, celle qui, a-t-il écrit, lui a demandé le plus de travail. Ce chapitre fait suite au chapitre liminaire intitulé « Les conditions sociales de la France au XVIII<sup>e</sup> siècle ». Car l'idée de G. Salvemini, développée au début du chapitre II, est que « les conditions sociales de la France au XVIII<sup>e</sup> siècle » expliquent la Révolution, qu'elles en sont la principale cause, et que, si la France avait été un pays de petite taille, elles auraient suffi à déclencher la Révolution. Mais dans le cas d'un grand pays comme la France, les personnes et les élans, nécessairement dispersés, poussant à une Révolution doivent être unis par une pensée commune, longuement mûrie et imprégnée dans les esprits. Cette réflexion, si elle porte très certainement la trace des recherches sur les communes médiévales italiennes de G. Salvemini, nous intéresse aussi quant à son analyse des causes de la Révolution. Cette remarque<sup>26</sup> introduit la première sous-partie du chapitre sur le mouvement intellectuel.

Le traitement de ce chapitre, nous a, non pas à la première lecture – puisque Salvemini dresse un bilan assez attendu de l'apport des philosophes français du

---

<sup>26</sup> I. du chapitre II, p. 43 de l'édition de 1947.

XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>27</sup> –, mais en y revenant par la suite, semblé assez révélateur de la nationalité de l’auteur. En effet, cela demanderait une vérification précise et systématique que nous n’avons pas encore faite, mais il nous a semblé que jamais Salvemini n’emploie l’expression de « Lumières » pour qualifier ce phénomène. En effet, le début du chapitre que nous venons de citer s’intitule « la crise intellectuelle », qualifiée aussi plus loin de « crise spirituelle ». G. Salvemini écrit notamment :

*« En somme, une grande révolution [...] est surtout le résultat d’un intense effort de pensée, d’un vaste renouveau [régénération serait peut-être une traduction plus juste] morale. »*<sup>28</sup>

Non seulement il n’utilise pas le terme de « Lumières », mais élargit son exposé des causes intellectuelles et spirituelles de la Révolution française à des événements que nous n’avons pas l’habitude de voir cités. En effet, il consacre plusieurs paragraphes aux évolutions de conception de l’origine du pouvoir d’un monarque, dans le cadre des luttes entre le pape et l’empereur aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Ces remarques font partie de sa réflexion sur l’origine et les évolutions de ce qu’il appelle la monarchie féodale.

Cette manière particulière de traiter les causes de la Révolution française sera probablement un élément significatif pour notre étude de ce que les trois ouvrages révèlent de leur culture nationale. En effet, se lit dans ce passage l’importance de la papauté comme modèle de pensée du pouvoir étatique pour un Italien. Cet axe de réflexion est absent des ouvrages de G. Lefebvre et F. Meinecke, et surprendrait d’ailleurs sous leur plume. Car il est (du moins nous le pensons à ce stage de notre étude) absent des cultures politiques nationales de la France et de l’Allemagne au début du XX<sup>e</sup> siècle. Enfin, cette manière particulière qu’a G. Salvemini de traiter des Lumières sans les citer s’explique probablement par la moindre importance du phénomène, en tous les cas comme lieu de mémoire nationale, pour l’Italie. Ce

---

<sup>27</sup> Bien que ses paragraphes sur l’influence du curé Meslier ou de Dom Deschamps, au milieu des apports de Rousseau et Montesquieu, nous intriguent encore. Il attribue en effet une importance particulière à des personnages aujourd’hui un peu oubliés.

<sup>28</sup> « Una grande rivoluzione insomma [...] è soprattutto il risultato di un intenso sforzo di pensiero, di un vasto rinnovamento morale. » p.43 de l’édition de 1947.

pays n'investit visiblement pas la même charge symbolique que la France dans les Lumières, l'Allemagne dans l'*Aufklärung* ou l'Angleterre dans l'*Enlightment*. Soulignons enfin que le rôle éventuel des Lumières allemandes et anglaises dans le jeu des causes de la Révolution n'est pas évoqué chez G. Salvemini.

Le traitement des Lumières appelle aussi quelques remarques chez F. Meinecke. Son exposé recense l'apport des philosophes, surtout allemands et français, du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais met ensuite l'accent sur le despotisme éclairé du XVIII<sup>e</sup> siècle, en s'appuyant sur les exemples de Joseph II et Frédéric le Grand. Il s'agit pour lui d'un exemple d'application des idées des Lumières, mais au service du pouvoir (peut-être même parfois d'ambitions personnelles) qui n'a pas été poussée jusqu'au bout pour détruire le féodalisme. C'est aussi l'avis de G. Lefebvre<sup>29</sup>.

Soulignons aussi que F. Meinecke, dans l'exposé de ce qui semble être le chapitre des causes de la Révolution, met sur le même plan « les Lumières en Europe de l'Ouest » et « l'augmentation de la puissance des Etats »<sup>30</sup>. Par cette dernière expression, F. Meinecke semble vouloir parler de l'augmentation de la puissance militaire des Etats, de la croissance de leurs armées et des moyens qui sont mis à leur service. Son idée est que la construction des Etats en Europe s'accompagne du développement de puissantes armées nationales et que ces Etats ont une plus grande tendance à s'affronter. Cet élément nous semble être un point important sur lequel il vaudra la peine de revenir. En effet, c'est un sujet rarement abordé par les historiens dans les tableaux de la France (ou de l'Europe) à la veille de la Révolution, et qui sera important pour tenter de cerner l'idée que F. Meinecke se fait de la nation.

---

<sup>29</sup> Dans « L'absolutisme éclairé », chapitre V du livre I.

<sup>30</sup> « Machtsteigerung der Staaten » dans le paragraphe 1 « L'Europe à la veille de la Révolution française » du premier chapitre.

### 1.2.2. Les structures de la France d'Ancien Régime

Il est un autre point sur lesquels se rejoignent les auteurs allemand et italien : le rôle de l'organisation administrative de la France dans le déclenchement de la Révolution. En effet, dans la dernière partie du chapitre I de *La Rivoluzione francese*, intitulée « La cause fondamentale de la Révolution »<sup>31</sup>, G. Salvemini réserve une place à l'incohérence et aux désordres administratifs de la France. Il fait allusion à la répartition de l'impôt en France, aux sommes dilapidées en pensions et à l'incohérente diversité des provinces françaises. Autant d'idées qu'il a développées plus haut dans le paragraphe intitulé « Les exemptions d'impôts des ordres privilégiés et le désordre administratif »<sup>32</sup>. La même idée semble être partagée par F. Meinecke qui cite une pensée de Condorcet :

« [...] on souffrait  
de l'anarchisme, mais pensait souffrir du despotisme. »<sup>33</sup>

Le passage est bref mais semble recouper la pensée de G. Salvemini sur ce point.

Ces premières remarques ne prétendent pas épuiser le problème des causes chez les trois auteurs ni être le reflet de leur conception des causes de la Révolution : l'idée était plutôt de pointer un certain nombre d'éléments susceptibles de faire avancer la réflexion sur ce que les trois ouvrages révèlent de leur culture politique nationale.

---

<sup>31</sup> « La causa fondamentale della rivoluzione », partie 8 du chapitre I.

<sup>32</sup> « Le immunità tributarie degli ordini privilegiati e il disordine amministrativo », partie 2 du chapitre I.

<sup>33</sup> « Man litt

Unter Anarchismus, glaubte aber an Despotismus zu leiden ».

Dans la partie « Ancien régime u. Vorboten der Revolution in Frankreich », c'est-à-dire « Ancien Régime et signes avant-coureurs de la Révolution en France. »

### 1.3. Tableau de la société française à la veille de la Révolution

La description des différentes composantes de la société française à la veille de la Révolution est un passage obligé dans toutes les histoires de la Révolution, et les trois histoires ici étudiées ne font pas exception à la règle. Cette partie, primordiale pour G. Salvemini – c’est le premier de ses huit chapitres –, est traitée de manière beaucoup plus brève par G. Lefebvre (peut-être tout simplement parce que c’est un axe très important de son ouvrage, finalement présent dans beaucoup d’autres chapitres). F. Meinecke y consacre quant à lui un très long passage<sup>34</sup> dans son cours sur la Révolution. C’est d’évidence pour lui l’occasion de donner à ses étudiants des éléments de compréhension générale de la France d’Ancien Régime : il en profite par exemple pour énumérer un certain nombre d’impôts, en expliquant à quoi ils correspondent et comment ils sont perçus. Mais il nous semble que c’est, au-delà de cette explication pratique, un élément important pour F. Meinecke.

Cette partie sur le tableau de la société française à la veille de la Révolution demandera des développements plus longs que ceux que nous allons présenter maintenant : le caractère elliptique des notes du cours de F. Meinecke nous ayant laissée quelques doutes sur l’interprétation générale à donner à ses explications, nous voudrions y réfléchir de nouveau avant de proposer des interprétations en termes de cultures politiques nationales.

Deux éléments ont pour l’instant attiré notre attention. Le premier est la structure générale de la présentation des différentes composantes de la société. La présentation la plus « classique » est celle de G. Lefebvre qui traite successivement le clergé, la noblesse, la bourgeoisie, les paysans et termine, après un bref détour comparatif dans la société anglaise, par un paragraphe intitulé « le prolétariat ». Il a donc choisi de traiter dans un premier temps les catégories privilégiées pour s’intéresser ensuite à la partie la plus favorisée du Tiers Etat, la bourgeoisie, et

---

<sup>34</sup> Il vaudrait sans doute mieux dire qu’il occupe, dans les notes de W. Richter, une place (en nombre de pages) très importante au regard des autres points abordés.

terminer par la partie de la société qu'il estime exploitée. G. Salvemini a suivi la même idée dans sa présentation de la société à la veille de l'Ancien Régime.

Les deux auteurs font le portrait d'une société intrinsèquement viciée du fait de cette opposition entre une partie privilégiée, numériquement minoritaire, qui exploite l'autre, et une partie lésée, laquelle ploie sous le poids des contraintes qui sont exercées sur elle. La nette influence des courants de pensée marxiste de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle se lit clairement dans ces deux présentations ; les deux auteurs ne faisaient d'ailleurs pas mystère de leurs convictions (et engagement dans le cas de G. Salvemini) politiques. Cette caractéristique n'est donc pas surprenante. Ce qu'il l'est plus, c'est qu'aucun des deux ne semble songer à la justifier. En effet, G. Salvemini comme G. Lefebvre font usage du concept de « prolétariat »<sup>35</sup>, sans jamais en donner une définition, comme si c'était évident. Or, précisément, cela ne l'est pas : faut-il considérer tous les paysans comme des « prolétaires » ? Ce n'était probablement pas l'idée des deux auteurs. F. Meinecke emploie lui aussi le terme à deux reprises dans son cours, mais cet emploi ne nous semble pas avoir les mêmes implications idéologiques que chez G. Salvemini et G. Lefebvre.

De cette première remarque découle le deuxième élément caractéristique sur lequel nous souhaitons revenir. Cette présentation binaire<sup>36</sup> chez les deux auteurs comporte l'idée d'un déséquilibre profond engendré par la situation. En effet, pour G. Salvemini comme pour G. Lefebvre, la société française est minée de l'intérieur, non viable à long terme. C'est ainsi que G. Salvemini qualifie ce qu'il appelle la « dégénération de la société féodale » d'« universelle » et d'« irréparable ».

Pour F. Meinecke, le schéma d'interprétation n'est pas le même et par conséquent, la possibilité de survie du régime (sous une forme différente) pas la même non plus. Son idée est que chacune des composantes de la société française (il en fait une liste plus longue que G. Lefebvre et G. Salvemini) a pour but de

---

<sup>35</sup> C'est le titre d'un paragraphe déjà cité de G. Lefebvre ; quant à G. Salvemini, il l'emploie dans la partie 5 du chapitre I intitulée « La borghesia e il proletariato cittadino » (« La bourgeoisie et le prolétariat urbain »).

<sup>36</sup> L'adjectif n'est pas destiné à caricaturer la pensée des auteurs mais à tenter de faire ressortir un schéma général d'explication, sous-entendu dans les textes étudiés.

sauvegarder et, si possible, d'augmenter ses intérêts particuliers : ses exemptions d'impôt pour un noble, les avantages propres à sa corporation pour un artisan par exemple. Le problème est arrivé au moment où l'idée d'une possible égalité entre les individus a commencé à se répandre. A partir de ce moment en effet, l'équilibre qui aurait pu continuer à se maintenir, grâce à la concurrence permanente des intérêts divergents, est rompu ; et c'est idée qui ouvre la possibilité d'un bouleversement. Car la société française lui paraît moins irréformable qu'à G. Salvemini et à G. Lefebvre. S'il souligne le grave problème financier posé par la mauvaise répartition (et surtout les cas d'exemption) de l'impôt, il ne croie pas à l'existence d'une partie de la société exploitée, laquelle ne pourrait à terme que se révolter. En effet, la situation du paysan français ne lui paraît pas désespérée, les pressions qui pèsent sur lui de la part des autres membres de la société ne lui semblent pas insupportables, il ne s'agit pas de « tyrannie furieuse »<sup>37</sup>.

Nous nous garderons pour l'instant de tirer des conséquences de ces interprétations divergentes en termes de culture politique nationales. Nous ne voulons en particulier pas dire par là que l'influence de la pensée marxiste a plus touché la France et l'Italie que l'Allemagne, ou que le courant « réformiste » plutôt que « révolutionnaire » est une spécificité allemande. Mais le fait nous semblait digne d'être signalé.

#### **1.4. L'histoire des mentalités**

Aucun des trois auteurs ne s'étend sur le processus de déclenchement des événements révolutionnaires, s'accordant tous trois pour une addition de causes diverses. F. Meinecke souligne, lorsqu'il envisage la possibilité d'un arrangement sans Révolution (nous y reviendrons) la part de la personnalité du roi dans ce déclenchement. Il est d'avis que sa faiblesse et son indécision font partie des motifs qui expliquent le déclenchement de la Révolution. Il rappelle cependant la

---

<sup>37</sup> « Keine wütende Tyrannei » dans le paragraphe intitulé « Ancien régime u. Vorboten der Revolution in Frankreich » (« Ancien Régime et signes avant-coureurs de la Révolution en France ») du chapitre I.

grande part d'irrationalité d'une Révolution, et par conséquent, la difficulté à lui trouver des explications logiques. Cette part de l'irrationalité est aussi évoquée par G. Lefebvre lorsqu'il tente de définir ce qu'il appelle la « mentalité révolutionnaire » :

*« Ces trois traits de la « mentalité révolutionnaire » – la peur, la réaction défensive, la volonté punitive – constituent une des clés de l'histoire qui va suivre. »<sup>38</sup>*

De même, l'un des paragraphes du chapitre IV du livre I est intitulé « La mentalité traditionnelle et l'éveil de la mentalité moderne ». C'est, pour ce que nous avons pu en constater jusqu'à présent, le seul auteur qui commence à aborder le problème de la mentalité collective, de l'explication du comportement des foules. Ce serait alors le seul des trois à s'engager sur la voie de ce que l'on a appelé depuis « l'histoire de mentalités ». La voie avait peut-être été tracée en France par des historiens tentant d'imposer ce type de recherches. A défaut de pouvoir en tirer des enseignements sur la culture nationale des trois pays, il sera peut-être possible d'en faire un élément de comparaison des cultures historiques.

## **2. Les premières réalisations de la France en Révolution**

Après cette amorce de réflexion sur le thème des origines et du déclenchement de la Révolution française, nous souhaitons, poursuivant donc un cheminement chronologique, aborder les premières réalisations de la France en Révolution. Nous avons jugé opportun de nous pencher sur un certain nombre de points précis qui nous ont semblé susceptibles d'offrir des perspectives

---

<sup>38</sup> Introduction du chapitre 3, intitulé « La Révolution populaire », du livre II.



intéressantes dans l'optique d'une comparaison entre cultures politiques nationales.

### **2.1. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789)**

La première production tangible, et d'importance capitale, de la Révolution française, nous semble être la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. L'importance du texte pour l'histoire européenne, et peut-être mondiale, est bien présente chez G. Lefebvre et G. Salvemini (qui reproduit intégralement le texte), mais pas chez F. Meinecke. Nous ne pouvons cependant en tirer aucune conséquence : c'est peut-être tout simplement que W. Richter n'a pas jugé utile de noter que le texte était primordial.

Il est beaucoup plus intéressant de noter que G. Lefebvre et G. Salvemini ont exactement la même préoccupation dans ce passage de leur ouvrage : prouver que, contrairement à ce qu'a soutenu Taine, les articles de la Déclaration ne sont pas des idées abstraites, produits des élucubrations de quelques cerveaux sans rapport avec le monde réel, mais bien des principes ayant des causes et des applications très concrètes. Les deux auteurs produisent à cette occasion des paragraphes étonnamment semblables : ils développent le même raisonnement avec les mêmes exemples (donnant notamment pour un certain nombre de droits énoncés la situation concrète précise à laquelle elle correspond), citant tous les deux nommément Taine. Peut-être G. Lefebvre avait-il été marqué par la lecture de ce passage chez Salvemini, ou peut-être cette négation de « l'abstraction » de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen était-elle un sujet discuté au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Chacun dégage les idées qui lui semblent fondamentales dans le texte. Pour G. Lefebvre, les principes de 1789 se résument en réalité à deux : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits » et « La souveraineté réside dans la nation. » Mais l'idée de liberté de l'individu a pour lui de claires origines chrétiennes, la vraie originalité est pour lui l'égalité. A l'inverse, F. Meinecke voit dans l'affirmation des droits de l'individu le bouleversement majeur introduit par

le texte. L'émergence de la notion d'individu dans le domaine des droits humains lui semble être le changement majeur. A défaut de pouvoir lire dans la différence des deux interprétations un trait de culture politique nationale, on peut sans doute y lire la différence d'enjeux dans la vie politique contemporaine des deux auteurs.

L'introduction de la liberté de conscience est notée par les trois auteurs, en revanche F. Meinecke, contrairement aux deux autres, n'est pas gêné par le peu de garantie concernant la liberté de culte. G. Lefebvre et G. Salvemini notent son insuffisance et G. Salvemini la regrette, y voyant l'occasion manquée de se concilier le bas clergé.

Dans la liste des droits qui ne sont pas énoncés, G. Lefebvre fait une place au droit de réunion. Cette remarque révèle, nous semble-t-il, quelque chose de la culture nationale française. Il est en effet un certain nombre d'événements que peuvent citer tous les Français, et la loi Le Chapelier en fait aujourd'hui partie. L'idée que cette loi a empêché pour longtemps la possibilité d'un droit de réunion, apprise aux jeunes Français, était peut-être déjà au moment où G. Lefebvre écrit son ouvrage, une sorte de poncif. Quoiqu'il en soit, il est le seul des trois auteurs à faire cette remarque.

G. Salvemini en tire, quant à lui, une remarque qui s'inscrit dans la pensée qu'il a développée lors de son activité politique : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen a fourni une armature intellectuelle, un cadre clair et surtout une justification à des « luttes de classes » qui, si elles existaient avant la Révolution, trouvent un nouveau souffle par la suite. C'est pour lui la conjonction de l'énonciation de ces droits avec un certain nombre de facteurs (la modernisation de l'économie, la diffusion de l'instruction, l'introduction du droit de vote et la naissance d'une « conscience de classe ») qui font naître les « luttes sociales » telles qu'en connaît son époque. Tous les historiens ne l'expriment pas en ces termes idéologiquement marqués, mais le rôle de l'écriture de ces droits est indéniable dans les cultures politiques nationales des trois pays.

## 2.2. La Constitution civile du clergé (12 juillet 1790)

Prendre comme objet d'étude pour notre comparaison la Constitution civile du clergé (adoptée le 12 juillet 1790) nous paraît particulièrement intéressant, non seulement parce que c'est en soi un texte indéniablement très important de la Révolution, mais aussi parce que les pays d'origine de G. Salvemini et de F. Meinecke présentent des particularités notables en matière religieuse. Il nous semble en effet très intéressant d'avoir le point de vue d'un habitant du pays où est installé le chef des catholiques, et le point de vue d'un pays ayant connu de graves conflits religieux, et où, contrairement à la France et à l'Italie, il n'y a pas une écrasante majorité de catholiques, mais aussi une forte présence protestante.

Commençons par exposer l'analyse de G. Lefebvre sur ce texte, sur ses origines, ses conséquences et sa portée. Pour G. Lefebvre, les révolutionnaires sont des croyants élevés par des prêtres, souvent aussi des pratiquants à qui, *a priori*, l'idée de laïcité est étrangère. Ils ne sont pas par principe hostiles à l'Eglise, mais sont les héritiers d'une pensée gallicane, fortement ancrée en France depuis plusieurs siècles. La Constitution civile du clergé n'est donc pas le fait d'anticléricaux, ou même d'antireligieux, désirant mettre à bas l'Eglise, mais de Français traditionnellement gallicans. C'est peut-être tout de même minimiser un peu trop l'influence possible de l'esprit des Lumières sur les révolutionnaires.

Il rappelle ensuite rapidement les principaux changements entérinés ou créés par le texte. Après avoir supprimé les ordres réguliers (assez largement considérés comme inutiles) en prenant soin tout de même d'épargner les ordres jouant un rôle particulier dans l'éducation et la charité, l'Assemblée s'est attaquée au problème des séculiers. Les circonscriptions religieuses sont calquées sur les nouvelles circonscriptions administratives : il y a désormais un évêque par département. Les curés et les évêques (dont les salaires respectifs sont fixés de manière plus égalitaire et surtout pour un montant beaucoup moins élevé) sont désormais élus. Le pape (dont, d'ailleurs, les annates ont été supprimées dans la nuit du 4 août) n'a donc plus de rôle dans l'investiture des évêques. Le chapitre est supprimé, l'évêque est désormais entouré d'un conseil dont il doit suivre les avis.

Sentant probablement que le texte ne peut pas être voté seulement ainsi, l'Assemblée décide de faire signer le roi (il n'a pas de droit de veto sur ce sujet), et de le charger de solliciter l'approbation du pape. Les atermoiements du pape, lequel met effectivement du temps à réagir, entraîne une décision plus ferme (en novembre 1791) : l'obligation pour les prêtres de prêter serment à la constitution.

C'est alors qu'intervient la résistance des évêques et plus généralement du clergé, que l'Assemblée n'avait semble-t-il pas prévue. Cependant, les évêques jureurs (Gobel, Talleyrand) sont assez nombreux pour consacrer les nouveaux évêques, et la nouvelle organisation peut être mise en pratique. C'en est trop pour le pape qui décide alors de réagir, non plus « secrètement » comme il l'a fait jusqu'à présent, mais officiellement par deux condamnations les 11 mars et 13 avril 1791. Cet acte donne, selon G. Lefebvre un coup de fouet à la Contre-Révolution qui avait commencé à s'organiser. Il pense que cela a galvanisé, donné une sorte de légitimité aux prêtres qui luttent contre la Constitution civile du clergé. En réaction, on observe la naissance d'un parti hostile aux prêtres, anticlérical. Cela a donc, au lieu de clarifier la situation, provoqué un conflit entre des gens qui, *a priori*, ne se détestaient pas, et surtout renforcé la Contre-Révolution.

L'idée de G. Lefebvre est que cette opposition frontale entre deux partis n'était pas du tout dans les projets des révolutionnaires, majoritairement croyants, mais qu'ils ne se sont pas rendu compte de l'ampleur des réactions qu'ils pouvaient susciter. G. Lefebvre pense aussi que les révolutionnaires ont trop misé sur la supposée faiblesse de Pie VI, par ailleurs peu prestigieux à ce moment. Comptant probablement sur son absence de réaction étant donné que le pape, quelques années plus tôt, n'avait rompu ni avec Joseph II, ni avec Catherine II, les révolutionnaires ne soupçonnaient pas qu'ils pouvaient provoquer une opposition en fait contre-productive puisque contribuant à renforcer la Contre-Révolution.

L'analyse que fait F. Meinecke est sensiblement différente de celle de G. Lefebvre. En effet, s'il pense lui aussi que l'Assemblée n'a pas soupçonné l'ampleur des conséquences possibles, mais ne l'explique pas de la même manière. Pour lui, le déclenchement des problèmes est lié à l'incurie de la bourgeoisie :

étant donné qu'elle n'a rien de particulier à y gagner, elle n'a pas vraiment réfléchi à la question et n'a donc pas d'avis sur le sujet :

*« quand intérêt de la bourgeoisie n'entre pas en jeu, l'Assemblée prend des décisions en suivant des doctrines, sans instinct politique. lève ainsi son plus redoutable ennemi : Eglise. »<sup>39</sup>*

Cela révèle en tous les cas le peu d'estime que F. Meinecke semble avoir pour la bourgeoisie.

Ensuite, contrairement à G. Lefebvre, il pense qu'il existe une « haine » de l'Eglise bien ancrée dans les esprits au XVIII<sup>e</sup> siècle (et cite le nom de Voltaire à cette occasion). La suite de son introduction à la Constitution civile du clergé est beaucoup moins claire<sup>40</sup>. Elle contient l'idée que « plus tard » l'Eglise change : nous ne comprenons pas bien cette remarque laconique (quand et en quoi change-t-elle ?), et qu'elle n'est pas par principe hostile aux « changements révolutionnaires ». Il nous faudra reprendre ce passage peu clair qui nous semble, à première vue, indiquer une bonne volonté de l'Eglise quant aux changements que la Révolution pourrait impliquer pour elle. Peut-être songe-t-il aux avantages que le bas clergé ne pouvait qu'y gagner ?

Quoi qu'il en soit, F. Meinecke considère que la Constitution civile du clergé est un acte particulièrement provocateur : « réalisation la plus audacieuse (peut-être même peut-on traduire par impertinente, effrontée) de la législation révolutionnaire »<sup>41</sup>, fait sans même demander l'avis du pape<sup>42</sup>, et finalement assez

---

<sup>39</sup> « wo Bourgeoisinteresse nicht in Frage kommt, entscheidet die Versammlung nach Doctrinen ohne polit. Instinkt. so erregt sie furchtbarsten Gegner: Kirche. » dans le paragraphe 4 dont W. Richter n'a pas donné le titre. (La traduction tente de garder le style des notes de W. Richter.)

<sup>40</sup> En voici le texte : « [...]später aber wandelt sich die Kirche. Gallican. Überlieferungen sind national; opferwilliger Patriotismus; der Revol. Bewegung nicht abgeneigt. » Dans le paragraphe 4 (dont W. Richter n'a pas noté le titre) du chapitre I.

<sup>41</sup> « verwegenste Leistung der revol. Gesetzgebung. » Ibid.

<sup>42</sup> « ohne daß man sich um den Papst kümmert » Ibid.

brutal<sup>43</sup>. L'ennui est que pour fonctionner, la Constitution civile du clergé doit être approuvée par les prêtres, comme il l'écrit dans le passage qui suit :

*« Présumé: Ouvrage doit être approuvé par nation et clergé  
si on veut qu'il fonctionne »<sup>44</sup>*

Or, précisément, la majorité des ecclésiastiques est contre. Ce dont l'Assemblée ne s'est pas souciée plus tôt puisque le problème ne l'intéressait finalement que peu. Le conflit est ensuite aggravé par Louis XVI cherchant le soutien du pape dans sa condamnation du texte.

La Constitution civile du clergé apparaît donc chez F. Meinecke comme un faux pas sottement provoqué par l'Assemblée.

L'analyse de G. Salvemini est encore différente, et elle-aussi instructive. Soulignons d'emblée que l'événement revêt pour lui une importance particulière, en témoigne la place qu'il y consacre : un chapitre entier, qui porte le titre de « La Constitution civile du clergé » (sur huit au total) traite de la question. G. Lefebvre n'y consacre par exemple qu'une sous-partie de chapitre à l'intérieur du livre II. G. Salvemini interprète la confiscation des biens du clergé et la nouvelle organisation administrative et géographique de l'Eglise comme une saine mesure permettant à la fois un équilibre financier (les évêques sont moins nombreux et moins payés) et une moralisation du haut clergé.

La suite est plus étonnante : pour lui, la Constitution civile du clergé n'est pas du tout le fruit d'un esprit anticlérical qui serait hérité des philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle, au contraire : « Les juristes et les canonistes, qui préparaient pour l'Assemblée la nouvelle législation, étaient quasiment tous jansénistes »<sup>45</sup>. Le texte s'inscrit certes dans le courant gallican, mais n'a pas de dimension anticléricale ni antireligieuse. Les auteurs du texte ont bien plutôt la volonté de combattre l'athéisme, et par ce texte, de « retourner aux sources du christianisme ». Quant à

---

<sup>43</sup> « also ganz radical » Ibid.

<sup>44</sup> « Voraussetzung: Werk mußte von Nation u Clerus gebilligt werden, wenn es bestehen soll. » Ibid.

<sup>45</sup> « I giuristi e i canonisti, che prepararono per l'Assemblea la nuova legislazione, erano quasi tutti giansenisti [...] » p. 166 de l'édition de 1947.

ceux qui, dans l'Assemblée, sont moins intéressés par le débat, ils sont surtout soucieux de détruire les restes de féodalisme, mais ne sont pas hostiles à la religion, ils ne touchent d'ailleurs pas au dogme, ajoute-t-il. L'idée que la « grande majorité » n'est absolument pas antireligieuse est peut-être un peu excessive, G. Salvemini transpose peut-être ici les sentiments des jacobins italiens une décennie plus tard.

Il pense lui aussi que les révolutionnaires, pensant s'inscrire dans une politique gallicane depuis des siècles, n'ont pas mesuré l'ampleur d'un bouleversement qui prive le pape de toute influence sur le clergé français.

G. Salvemini note aussi la lenteur de la réaction du pape, qu'il explique par la peur de Pie VI de provoquer un conflit grave avec le pays catholique le plus peuplé de la chrétienté. Il se trouve par ailleurs en difficulté en Avignon. Tout cela expliquerait que le pape ait tardé à condamner officiellement la Constitution civile du clergé.

Essayons maintenant de tirer quelques conclusions de cette comparaison, même si la pensée d' l'un des trois auteurs (F. Meinecke) n'est pas encore bien claire. La diversité des intentions attribuées aux révolutionnaires chez les trois auteurs ne peut faire l'objet de longs développements : l'on ne peut pas spéculer éternellement sur les intentions profondes supposées des révolutionnaires dont nous n'aurons de toute façon jamais une idée claire. En revanche, on peut noter avec intérêt la diversité d'appréciation de l'esprit philosophique, en partie irrégulier, du XVIII<sup>e</sup> siècle dans le jeu des causes provoquant la rédaction de la Constitution civile du clergé. Ils s'accordent finalement tout trois sur un point : les révolutionnaires ne pensaient pas, et ne souhaitaient pas, au moment de l'écriture du texte, provoquer un violent conflit. On peut aussi penser que la forte imprégnation du catholicisme en Italie incite G. Salvemini (par ailleurs lui-même athée) à reproduire ce schéma de pensée sur le cas français.

### 2.3. L'organisation administrative de la France

L'étude de l'organisation administrative de la France nous paraît être un intéressant angle de vue, dans la mesure où il révèle particulièrement bien les structures politiques ancrées dans la culture politique d'une nation. En effet, ce genre de sujet est toujours traité, involontairement, par un auteur à la lumière des cadres politiques traditionnels d'un pays.

Ce que G. Lefebvre retient de la nouvelle organisation administrative de la France, votée à la fin de l'année 1789 et mise en pratique dans le courant de 1790, c'est son caractère décentralisateur. Cette idée de décentralisation est selon lui dictée par deux intentions : ôter, autant que possible, toute forme d'influence du roi dans l'administration de la France, mais aussi, répondre à une demande profonde de la population, principalement motivée par son hostilité aux intendants. L'Assemblée nationale a d'ailleurs pris soin, dans sa réforme de la justice, de ne surtout pas rétablir un équivalent des parlements : les juridictions créées sont nombreuses, mais aucune ne s'apparente aux parlements.

La France est donc divisée en 83 départements, divisés en districts, eux-mêmes divisés en cantons. Cette organisation donne d'importants pouvoirs aux municipalités, trop selon lui, car on est amené à ne pas tenir compte du principe de séparation des pouvoirs.

L'avantage de cette décentralisation, est selon lui, que les circonscriptions, deviennent, à l'échelle locale, de véritables lieux d'exercice de la démocratie, davantage que l'Assemblée nationale, pense-t-il.

La nouvelle organisation administrative présente cependant selon lui un nombre non négligeable d'inconvénients. Le fait que les votes soient trop nombreux et trop fréquents (ils concernent en effet non seulement les prêtres, comme nous l'avons déjà dit, mais aussi, le personnel municipal et judiciaire) décourage les électeurs. Le voyage au chef-lieu demande du temps, les électeurs finissent donc par se désintéresser de cette possibilité d'exercice de la démocratie. Le pouvoir devient alors concentré entre les mains du peu de gens qui sont présents à ces élections.



Le deuxième problème est que l'Etat ne dispose plus de moyens coercitifs pour percevoir l'impôt, les intendants ont disparus et le nouveau personnel ne dispose pas de l'autorité morale nécessaire pour imposer le paiement des impôts. Certaines municipales, hostiles à la Révolution, sont même allés jusqu'à arguer du droit de résistance à l'oppression, inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, pour ne pas prélever les impôts.

Enfin, cette nouvelle organisation a renouvelé le personnel dirigeant politique et judiciaire, les élections et les nouvelles règles de recrutement (par exemple le mode d'élection des juges) a privé un nombre important de personnes d'un emploi qu'elles exerçaient sous l'Ancien Régime.

Mais la conclusion de son paragraphe est positive : la nouvelle organisation de la France, propice au développement de sentiments fédéralistes, aurait pu mettre en péril l'existence de la nation, or ce ne fut pas le cas. C'est selon lui la force du courant jacobin qui a permis de maintenir l'unité, donc l'existence de la nation. On voit donc que l'angle principal de traitement est la décentralisation administrative de la France. Ce point de vue peut sembler assez surprenant en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle puisque l'on reproche souvent à la Révolution française d'avoir renforcé durablement le caractère centralisateur de l'organisation administrative de la France.

G. Salvemini en fait une lecture assez différente. Il ne semble pas avoir été particulièrement marqué par la création des départements et des différentes circonscriptions qui le composent. Il a accordé, quant à lui, beaucoup plus d'importance aux changements dans le gouvernement central de la France. Ce qui semble le troubler, c'est que l'on a privé le roi de tous ces pouvoirs (le veto sur la guerre ne lui semble pas suffisant pour résister à une Assemblée qui aurait une opinion opposée à la sienne) pour le confier à l'arbitraire d'un petit nombre de propriétaires. Il évalue en effet à 50 000 personnes le nombre d'électeurs au second degré (ceux qui paient un impôt direct correspondant à 10 journées de travail au moins) à qui reviendrait concrètement le pouvoir.

Nous n'arrivons pas à savoir s'il regrette ou non que l'on ait laissé aucun pouvoir ou non, en revanche nous sommes convaincue qu'il est outré que la loi

électorale, contredisant les principes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, réserve la totalité du pouvoir à 50 000 propriétaires. Il est en revanche moins sensible que G. Lefebvre au problème de la séparation des pouvoirs, écornée par cette nouvelle organisation administrative.

F. Meinecke, quant à lui, met, comme G. Lefebvre, l'accent principalement sur le caractère décentralisé de la nouvelle organisation administrative. Il pense que l'Assemblée, d'abord inspirée par d'abstraites idées sur l'organisation de l'Etat, a été ramenée à la réalité par sa « haine » de la centralisation de l'Etat. Haine qui est en fait principalement dirigée contre les intendants. Il relève alors ce qui lui semble être une « ironie de l'histoire » : pour pouvoir lutter contre le pouvoir honni des intendants, l'on a créé les 83 départements et modifié l'organisation administrative de la France, or c'est précisément ce nouveau découpage qui prépare le terrain à la création des préfets de Napoléon, lesquels sont les clairs héritiers des intendants.

Mais la caractéristique la plus importante de cette décentralisation est selon lui qu'elle instaure le désordre, l'anarchie en France par l'absence de contrôle suffisant du pouvoir central :

*« C'est le début de l'anarchie : autorités locales ne sont plus contrôlées par pouvoir central. ce cadeau de la liberté est soudain a rendu la liberté effrénée »<sup>46</sup>*

Cette nuisible départementalisation est pour lui le fruit du « municipalisme » et de l'« individualisme », calamités qui rompent un sentiment d'appartenance séculaire, profond, du Français à son « pays ». Par là-même, il contribue à briser le nécessaire lien entre individu et nation.

Il souligne enfin que cette réforme a, en partie, des origines peu reluisantes : l'intérêt particulier d'un groupe social : « L'intérêt de classe de la

---

<sup>46</sup> « Anarchie tritt ein: locale Autoritäten nicht mehr von centraler Gewalt nicht mehr kontrolliert. zu plötzliches Freiheitsgeschenk: wird Zügellosigkeit. »

Dans le paragraphe 3 ou 4 (les notes de W. Richter ne sont pas précises sur la structure de cette partie du texte) chapitre I.

bourgeoisie est fait partie des facteurs d'explication »<sup>47</sup>. La restriction du droit de vote rentre certes, pense-t-il, dans les intérêts bien compris de la bourgeoisie, mais ce choix de limiter l'exercice du droit de vote était, écrit-il « nécessaire, puisque les masses / ne sont pas politiquement matures »<sup>48</sup>. Son interprétation diffère ici nettement de celle de G. Lefebvre et G. Salvemini, mais repose sur des convictions politiques personnelles, que dans le cas de F. Meinecke, nous connaissons encore fort mal.

Enfin, il ne voit pas du tout, comme G. Lefebvre en les jacobins une possibilité de lutter contre la dissolution des liens entre nation et individus, puisqu'il considère ces derniers comme des fanatiques bornés. Dans son idée donc, rien n'est fait pour lutter contre conséquences négatives de la décentralisation.

Ces trois exemples, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la Constitution civile du clergé et l'organisation administrative de la France, veulent illustrer la manière dont nous souhaitons procéder pour tirer des enseignements de la comparaison commencée, enseignements destinés à être ensuite synthétisés, peut-être dans le cadre d'une proposition d'interprétation générale.

Mais ce ne sont pas les trois seuls points sur lesquels nous souhaitons faire porter la comparaison. Nous voyons pour l'instant au moins quatre sujets sur lesquels nous voudrions travailler de la même façon. Le premier thème est celui de la paysannerie. Nous souhaiterions étudier la manière dont G. Salvemini et F. Meinecke traitent ce groupe social, comment ils le caractérisent et quelle place ils lui accordent dans la Révolution. G. Lefebvre y accorde bien entendu une place particulière puisque c'est l'un de ses grands thèmes de recherche, sur lequel il a, au moment de la première publication de *La Révolution française*, déjà publié un certain nombre d'articles et d'ouvrages. Nous pensons qu'il sera être intéressant de voir ce qu'il ressortira de la confrontation d'un texte de vulgarisation écrit par un spécialiste du sujet avec deux autres textes, de vulgarisation aussi, mais écrits par des non spécialistes de la question.

---

<sup>47</sup> « Klasseninteresse der Bourgeoisie kommt als Factor hinzu. » Ibid.

<sup>48</sup> « zwar nötig, denn Massen politisch unreif » Ibid.

Le deuxième thème que nous souhaiterions aborder est celui de la fuite du roi, traitée par les trois auteurs, et tournant évident dans le déroulement de la Révolution française. Nous voudrions aussi (c'est le troisième point) nous pencher plus précisément sur le traitement de la Contre-Révolution chez les trois auteurs. Nous l'avons en effet abordée rapidement au sujet de la Constitution civile du clergé, mais une étude particulière nous semble s'imposer, d'autant plus que G. Salvemini et F. Meinecke viennent de deux pays où se sont situés des centres névralgiques de la préparation de la Contre-Révolution. Leur vision des réseaux de Contre-Révolution dans leur pays, d'une certaine manière vue de l'intérieur, pourra sans doute apporter des renseignements intéressants.

Enfin, la manière dont les auteurs présentent la vie parlementaire, toute nouvelle en France, le comportement des députés, l'apprentissage d'une vie politique de type moderne fera l'objet d'un traitement spécial.

Ces points reprennent les temps forts et les grands problèmes des débuts de la Révolution seulement, étant donné que G. Salvemini arrête son récit en septembre 1792. Cette liste de thèmes ne se prétend pas pour autant exhaustive, elle évoluera peut-être au fur et à mesure de l'étude des trois œuvres, mais cette liste constituera certainement un premier axe de lecture. Nous envisageons aussi de nous livrer à des études ponctuelles (sur un événement particulier ou sur un thème) pour la partie de la Révolution non traitée par G. Salvemini, donc seulement en ce qui concerne les histoires de G. Lefebvre et F. Meinecke. Mais cela sera fait dans un deuxième temps, nous voulons pour l'instant privilégier les parties traitées par les trois auteurs.

## ***Partie 3 : Essai de synthèse et perspectives d'évolution***

L'objectif de cette partie est de commencer à synthétiser les premières remarques formulées autour de thèmes qui nous semblent particulièrement significatifs et susceptibles d'être le lieu de réflexion sur la culture politique nationale véhiculée par les trois ouvrages traités. Nous avons souhaité différencier les thèmes sur lesquels nous pensons pouvoir tirer les premiers enseignements (1) et ceux sur lesquels nous voudrions revenir plus précisément, ceux qui nous semblent pouvoir être matière à de futurs développements plus poussés (2).

### **1. Essai de synthèse**

Nous avons relevé trois angles de vue qui nous semblent intéressants pour ce premier essai de synthèse : le primat de l'histoire sociale dans le cadre d'interprétation, le rôle des individus et la réflexion sur la nation. Il ne s'agit pas de ce que nous considérons comme les trois thèmes principaux ou les trois éléments-clés, mais simplement des premières idées qui ressortent de la comparaison.

#### **1.1. Primat de l'histoire sociale dans le cadre d'interprétation**

La première chose qui nous a frappée, à la lecture des trois histoires, est l'étonnante similitude du cadre d'interprétation générale de la Révolution. En effet, ces historiens ne nous semblent pas utiliser les mêmes méthodes, ni surtout,

les mêmes présupposés dans leur interprétation de la Révolution, mais tous trois livrent, et ce dès les premiers paragraphes de leur étude, une lecture de la Révolution en termes d'antagonismes sociaux. Les trois ouvrages donnent, comme clé d'interprétation, l'interaction entre groupes sociaux : leurs alliances, leurs oppositions, leurs stratégies de pouvoir, leurs luttes.

Si cette interprétation en termes de tensions entre groupes sociaux – peut-être pourrions-nous aller jusqu'à dire en termes de « lutte des classes » –, ne surprend pas du tout chez G. Salvemini, et finalement peu chez G. Lefebvre, elle est plus intrigante pour F. Meinecke, qui ne nous semble pas (pour ce que nous en connaissons pour l'instant) pouvoir être considéré comme relevant intellectuellement du même courant idéologique.

Mais il faut d'abord revenir sur ce que nous entendons par le primat de l'histoire sociale dans le cadre général d'interprétation. Il s'agit de la manière dont les trois auteurs résument, au début de leur travail, le mécanisme qui enclenche la Révolution. Tous évoquent, sans cependant se complaire dans la position de celui qui réécrit l'histoire, les raisons pour lesquelles la Révolution aurait pu prendre un cours tout différent. A ce moment, ils suivent tous un même schéma : la société est formée de plusieurs groupes sociaux, la Révolution éclate à cause d'antagonismes et de tentatives d'accroissement de son pouvoir par un groupe. Et le jeu des alliances entre ces groupes sociaux, s'il avait été un peu différent de ce qu'il a été, aurait changé du tout au tout le cours de la Révolution.

La situation est très bien résumée par G. Lefebvre dans son introduction : pour lui, on trouve dans la construction de tous les Etats européens une phase de lutte entre le roi, l'aristocratie et la bourgeoisie ; la stratégie d'alliance et d'opposition entre les trois parties du conflit détermine l'évolution de l'Etat moderne. Sa lecture du cas français est la suivante : le premier conflit opposait, depuis de nombreux siècles, l'aristocratie au roi. En voulant conquérir une parcelle de pouvoir, l'aristocratie a en fait détruit la « société féodale »<sup>49</sup>, base de sa puissance. Voyant

---

<sup>49</sup> Cette expression, utilisée par G. Lefebvre et G. Salvemini, ne fait jamais l'objet d'une définition. Nous voudrions dans la suite que nous donnerons à ce travail tenter de comprendre quelle réalité elle recoupe pour eux, particulièrement dans le cas du médiéviste qu'est G. Salvemini.

cette base fondamentale de son pouvoir s'écrouler, elle s'est jetée dans les bras du roi par crainte de perdre le reste de pouvoir qui lui restait. Revirement spectaculaire si l'on considère son comportement à l'égard de la royauté durant les siècles précédents et l'énergie qu'elle a déployée pour miner l'autorité du roi au XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est là que l'aristocratie s'est, d'après G. Lefebvre, complètement trompée et a manqué l'occasion de maintenir une sphère d'influence (comme elle a réussi à le faire dans certains pays anglo-saxons). Son intérêt était de s'allier avec la bourgeoisie contre le roi, formant ainsi un front des privilégiés qui n'aurait, selon lui, pas manqué de l'emporter. Il est en effet convaincu que l'aristocratie et la bourgeoisie partagent une commune détestation (ou plutôt une forme de mépris, bientôt mêlée de peur) pour la base du Tiers, et qu'ils auraient pu, de ce fait, trouver facilement un terrain d'entente.

Cette idée de conflit triangulaire (roi, aristocratie, bourgeoisie), ponctué par l'intervention, parfois salutaire, parfois indésirable, de la paysannerie, guide la suite de la présentation de la Révolution par G. Lefebvre. Ainsi, au moment où la bourgeoisie est en train de perdre du terrain face à l'aristocratie, elle est sauvée par l'intervention des masses populaires à l'été 1789 (par ce qu'il appelle « la révolution parisienne » puis par l'agitation dans les campagnes). Mais c'est surtout l'idée présentée par G. Lefebvre comme la clé d'interprétation de la Révolution française qui nous fait penser que l'histoire sociale est le schéma fondamental de lecture pour lui. En effet, si les livres I et III portent des titres assez neutres (« Le monde à la veille de la Révolution » et « La Révolution et l'Europe jusqu'à la formation de la Grande coalition ») qui ne font qu'indiquer le cadre spatial et temporel, le livre II porte au contraire un titre significatif : « L'avènement de la bourgeoisie en France ».

Les quelques exemples cités montrent bien que les antagonismes entre groupes sociaux constituent pour G. Lefebvre la clé d'interprétation du déroulement et du sens de la Révolution française.

Que la dimension sociale constitue un élément primordial d'explication de la Révolution pour G. Salvemini, le titre de son premier chapitre « Les conditions sociales de la France au XVIII<sup>e</sup> siècle », chapitre expliquant les causes profondes

de la Révolution, suffit à le prouver. Lui aussi propose une interprétation mettant en jeu le schéma triangulaire roi / aristocratie / bourgeoisie, proposé par G. Lefebvre. Il voit dans l'alliance dans la bourgeoisie et de la royauté de moyen manqué de détruire « le régime féodal », but ultime et sens profond de la Révolution à ses yeux. Ne comprenant pas que c'est leur intérêt commun, ils ont cherché la satisfaction de leurs intérêts personnels immédiats, au lieu de d'œuvrer communément à une entreprise que les aurait sauvés. On voit donc que le prisme social est une clé d'interprétation de la Révolution pour G. Salvemini.

Son ouvrage se termine d'ailleurs par un Epilogue en trois parties qui traite successivement de l'œuvre négative, de l'œuvre positive et enfin du sujet suivant « La bourgeoisie et les classes inférieures dans le mouvement révolutionnaire », soulignant l'antagonisme nouveau entre ces deux groupes sociaux, antagonisme qui ne manquera pas de devenir problématique. Cela montre bien l'importance de ce mode de pensée et d'interprétation chez G. Salvemini

Ce qui est plus étonnant, c'est que cela constitue, pour F. Meinecke aussi, un élément important d'interprétation. Nous avons déjà expliqué que la société française d'Ancien Régime est, pour F. Meinecke, composée d'un certain nombre de groupes sociaux, soudés par des intérêts communs qu'ils s'allient pour préserver et accroître. Ce jeu de conquête de prérogatives propres à un groupe, garant d'un équilibre d'un genre particulier, mais d'un équilibre tout de même, est rompu lorsque naît l'idée d'une possible égalité entre les membres des différents groupes, lorsque naît en réalité, le concept d'individu. La société d'Ancien Régime aurait, selon lui, pu perdurer en accomplissant d'elle-même la nécessaire réforme. Car F. Meinecke envisage la possibilité d'un maintien de l'Ancien Régime : il s'est dit « républicain de raison » mais garde une claire attirance pour le régime monarchique. Il s'attache ainsi à montrer que Louis XVI, s'il avait été plus fin politique, aurait pu sauver le pouvoir monarchique. Pour lui, une alliance entre le roi et l'Assemblée, qu'il entend comme une alliance entre le roi et la bourgeoisie (il continue à parler de « Tiers ») était non seulement possible mais souhaitable :



*« Une simple évolution de la monarchie, avec rajeunissement populaire, aurait été possible : alliance de la monarchie absolue et de la nation [...] »<sup>50</sup>*

Cela aurait été, pour Louis XVI, non seulement le moyen de freiner la perte de son pouvoir, mais surtout le moyen de prendre la tête de la Révolution, d'exercer une influence, un contrôle sur le Tiers. La bourgeoisie, à l'inverse, a très bien su tirer parti de la royauté, voyant en elle un rempart contre des foules qu'elle ne contrôle pas et qui l'effraient et qu'elle ne souhaite pas voir acquérir une influence trop importante. Cette idée, assez originale, illustre notre hypothèse d'un primat de l'histoire sociale dans les cadres d'interprétation de la Révolution chez F. Meinecke.

Ainsi, ce primat de l'histoire sociale dans le schéma général d'interprétation de la Révolution se retrouve autant chez G. Lefebvre et G. Salvemini que chez F. Meinecke. C'est donc peut-être une caractéristique des modes de pensée du début du XX<sup>e</sup> siècle. En effet, si l'histoire sociale n'a pas été disqualifiée comme élément d'interprétation de la Révolution, elle occupe cependant indéniablement de nos jours une place moins importante, elle n'est plus présentée comme une clé d'interprétation, pas sous une forme aussi tranchée du moins. Ainsi, à défaut de pouvoir tirer de ce commun angle de vue des éléments de définition d'une culture politique nationale, nous pouvons en revanche tirer quelques enseignements de la manière dont les trois auteurs présentent les groupes sociaux. Le possible rôle de l'aristocratie dans la réforme de l'Etat, envisagée par F. Meinecke, ne se trouverait probablement pas sous la plume d'un Français (si l'on excepte la partie de la société, devenue minoritaire au début du XX<sup>e</sup> siècle, qui continue à regretter la société d'Ancien Régime). Ce rôle n'est pas non plus nié (encore aujourd'hui) dans

---

<sup>50</sup> « Es wäre eine einfache Entwicklung aus der Monarchie mit populären Verjüngung möglich gewesen: Bündnis von absol. Königtum u. Nation [...] »

Dans le paragraphe 2 « Ancien régime u. Vorboten der Revolution in Frankreich » du chapitre I.

Nous ne comprenons pas bien ce que F. Meinecke entend par « rajeunissement populaire », mais l'idée de l'alliance, elle, est claire.

la société anglaise. On peut sans doute voir dans la disqualification de l'aristocratie d'Ancien Régime comme force politique une caractéristique de la culture politique française.

## 1.2. Le rôle des individus

Nous voudrions, après ce premier point qui nous semble source d'enseignements pour l'étude d'une culture politique (et dans ce cas aussi historique) d'un pays, aborder un autre point qui ne découle pas du précédent mais qui s'est trouvé plusieurs fois évoqué dans les réflexions que mènent les trois auteurs autour des luttes entre groupes sociaux : celui de l'individu. On considère le XIX<sup>e</sup> siècle comme le siècle de la naissance et de l'affirmation de la notion d'individu, et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen comme une étape importante dans la diffusion de la notion. Il nous a donc semblé utile de nous pencher sur la réflexion que mène chacun des trois auteurs sur la notion, mais aussi sur le rôle qu'il attribue à l'individu (par rapport au groupe) dans le déroulement de la Révolution.

C'est en fait en lisant les premières pages de l'introduction de G. Salvemini que cette idée nous est apparue comme un axe de réflexion intéressant. G. Salvemini s'insurge dans sa préface à *La Rivoluzione francese* contre la tendance à personnifier la Révolution française, à écrire par exemple « La Révolution a déclaré les droits de l'homme et du citoyen ». Ce raccourci, qui est effectivement commode pour éviter de longues périphrases qui alourdissent le récit, ne doit pas être un moyen d'éluder le travail d'identification précise des acteurs des événements révolutionnaires. Cette remarque faisant l'objet d'un (un peu trop) long développement fougueux dans la préface, nous pensons qu'elle est une réponse à un texte (ou une série de textes) bien précis. Elle pourrait bien viser J. Michelet et ses grandes envolées sur « le peuple » (terme effectivement on ne peut plus vague) en révolution, et plus généralement cette vague d'auteurs français

écrivain durant la Troisième République et personnifiant la Révolution qui a permis d'émergence du régime sous lequel ils vivent.

La personnification dérange G. Salvemini dans la mesure où, d'une part, elle évite de s'interroger sur les groupes ou les personnes, et où, d'autre part, elle aboutit à des aberrations :

*« Ainsi la Révolution est comprise mythologiquement comme une personne en chair et en os qui va elle-même aux urnes voter à la place des électeurs [...] »<sup>51</sup>*

Devenue personne humaine, elle apparaît comme un individu déraisonnable, pensant un jour une chose et le lendemain son contraire, défaisant ce qu'elle-même a construit ; elle devient en somme « quelque chose de monstrueusement incompréhensible »<sup>52</sup>.

Cette préface nous a donnée l'idée de nous intéresser au traitement de l'individu dans la Révolution chez les trois auteurs. En effet, la présentation de l'histoire de la Révolution autour de figures centrales marquantes a été le propre, dès les origines, de l'écriture de l'histoire de la Révolution française. Probablement à cause des événements qui ont fait suite à la Révolution – la prise du pouvoir par un homme charismatique –, l'attention des historiens s'est portée sur les héros, et plus généralement sur les personnages à forte personnalité, sur des individus ayant même parfois, pour certains d'entre eux, incarné à la Révolution. Il est toujours intéressant de voir comment ces figures changent au cours de l'écriture de l'histoire, en témoigne par exemple la variété des personnages mis en valeur au cours des centenaire, centcinquantaire et bicentenaire de la Révolution.

Il est une figure qui nous est apparue comme particulièrement digne d'attention dans ce cadre, c'est celle de Mirabeau. En effet, G. Salvemini lui accorde une place importante, osons même dire excessive. Dans la première édition (celle de 1905), Mirabeau, qui a déjà fait l'objet de développement dans les chapitres

---

<sup>51</sup> « Così la Rivoluzione viene concepita mitologicamente come una persona in carne ed ossa che va essa alle urne a votare invece degli elettori [...] », p. 9 de l'édition de 1947.

<sup>52</sup> Ibid. p. 10.

précédents, figure dans le titre de l'un des huit chapitres : « Mirabeau. La Constitution civile du clergé ». Il nous semble que c'est déjà lui accorder une place démesurée : c'est le seul personnage de la Révolution qui figure dans un titre de chapitre. Chacun des huit chapitres porte un titre qui renvoie à des idées générales cadrant la période traitée (« Le mouvement intellectuel »<sup>53</sup> ou « Les origines de la guerre »<sup>54</sup> par exemple), cette mention de Mirabeau dans l'un des titres est donc une exception à noter. Et, de fait, elle annonce l'importance que G. Salvemini lui donne, ainsi que l'admiration qu'il lui porte. Même si son nom disparaît du titre du chapitre (qui devient simplement « La Constitution civile du clergé » dans les éditions suivantes), le rôle accordé au personnage en revanche ne change pas, le chapitre n'ayant subi que peu de modifications.

Son idée est que Mirabeau, homme de grande culture et de grande éloquence (injustement traité par un père trop sévère), « homme de gouvernement »<sup>55</sup> enfin est celui qui avait compris comment introduire des changements politiques sans provoquer une violente révolution. Il le présente comme un habile partisan d'une alliance du Tiers avec le roi, condition de réalisation d'une monarchie constitutionnelle équilibrée dirigée par un gouvernement fort. C'est cette solution qui, comme nous l'avons déjà écrit plus haut, aurait été selon lui la garantie d'un déroulement réussi de la Révolution. Il considère comme un gâchis, une occasion manquée, le fait qu'il ait été écarté du pouvoir (par le vote de la loi interdisant à un député d'être ministre en même temps) et ainsi contraint (!) à agir dans l'ombre pour arriver à ses fins.

Cette grande admiration s'explique certes par le fait que Mirabeau incarne pour G. Salvemini la possibilité d'une issue équilibrée et juste aux problèmes engendrés par la Révolution, la possibilité, surtout, d'une solution sans violence. Malgré tout, cette admiration doit s'expliquer par d'autres facteurs. En effet, ces dernières raisons ne suffisent pas à justifier tant d'enthousiasme. Peut-être G. Salvemini réagit-il à des textes ayant mis en cause violemment Mirabeau ? Nous n'avons pas encore lu précisément ce que Manzoni a écrit sur la Révolution, mais il s'agit peut-être d'une réaction à ce que Manzoni a écrit sur le personnage. Quoi qu'il en soit,

---

<sup>53</sup> Chapitre 2.

<sup>54</sup> Chapitre 7.

<sup>55</sup> P. 134 de l'édition de 1947.

l'admiration d'un homme politique qui ne ressemble pas du tout à ce G. Salvemini a été durant sa propre carrière méritera d'être creusé, il nous révélera probablement quelque chose d'une culture politique nationale.

Il est intéressant de noter que le personnage est également abondamment cité par F. Meinecke. En effet, on relève, dans le cours de F. Meinecke 16 occurrences du vocable « Mirabeau », contre 13 seulement pour Robespierre par exemple. F. Meinecke va même jusqu'à citer des biographies de Mirabeau dans les courtes bibliographies qu'il donne de temps à autre à ses étudiants. On ne lit pas du tout, dans le cours de F. Meinecke, la même admiration de chez G. Salvemini, mais sans aucun doute un intérêt certain. Il vaudra la peine de se pencher plus précisément sur le personnage pour comprendre pourquoi ce modèle d'homme politique intéresse tant un Italien et un Allemand.

S'il nous cause d'importantes difficultés d'interprétation et nous oblige à beaucoup de prudence, le fichier électronique comportant les notes de F. Meinecke comporte au moins l'avantage non négligeable de permettre de lancer des recherches plein texte sur certains mots. L'histoire de G. Lefebvre comportant quant à elle un index mis à jour, la comparaison présentera certainement une grande utilité. En effet, une rapide recherche a donné 16 occurrences de Mirabeau et 10 de Lafayette chez F. Meinecke alors qu'on relève chez G. Lefebvre une vingtaine d'occurrence de Mirabeau et plus de 40 de La Fayette. Ces quelques chiffres ne veulent pas réduire l'étude de l'importance d'un personnage au nombre d'occurrences de son nom, mais nous semble dans ce cas, corroborer une simple impression de lecture. L'expérience vaudra la peine d'être tentée sur un échantillon de personnages pour aider à l'évaluation de la place de la figure de l'homme politique chez les trois historiens.

L'étude du traitement de l'individu chez G. Lefebvre nous semble de nature à produire des résultats différentes. Nous avons l'impression (mais une analyse plus poussée devra le vérifier) qu'il accorde moins d'importance à la figure du héros, ou du moins, de l'homme politique charismatique. Contrairement à G. Salvemini il

n'introduit pas de noms de personnages dans les titres de chapitres (il fait une exception pour *La Fayette*). Peut-être cela s'explique-t-il en partie par réaction à la mise sur le devant de la scène d'un personnage-clé par deux célèbres historiens, A. Aulard et A. Mathiez, dans les années précédant la parution de *La Révolution française*. Peut-être était-il lassé de leurs débats opposant Danton à Robespierre. Peut-être s'agit-il aussi d'une méfiance envers la figure de l'homme providentiel, finalement assez souvent présente dans l'histoire de France. Une étude plus précise viendra mettre à l'épreuve ces quelques hypothèses.

### **1.3. Le rôle de la violence**

Le troisième point sur lequel nous souhaitons revenir dans le cadre de cette synthèse des premières remarques est le traitement du motif de la violence. En effet, c'est un thème qui nous a semblé susceptible de révéler quelque chose des cultures politiques nationales des trois pays dont sont issus G. Lefebvre, G. Salvemini et F. Meinecke.

Nous nous sommes penchée, pour commencer à explorer ce thème, sur le problème du traitement des massacres de septembre. La différence entre la présentation qu'en fait G. Lefebvre et celle que fait G. Salvemini vaut la peine d'être étudiée.

G. Lefebvre ne cherche pas du tout à justifier les massacres de septembre, mais prend la peine de relever les exagérations commises à cet égard. Il estime le nombre des morts de manière particulièrement précise, le situant dans une fourchette allant de 1090 à 1395 morts, soit environ la moitié des individus détenus dans les prisons parisiennes à ce moment. L'historien est soucieux de ne pas faire porter la faute sur la totalité des Parisiens, de ne pas transformer la population de la capitale en une foule assoiffée de vengeance, il précise en effet :

« Les meurtriers, parmi lesquels on comptait beaucoup de petits bourgeois et de fédérés, ne semblent pas avoir été très nombreux »<sup>56</sup>

La précision lui permet à la fois de disculper le bon peuple, en majorité innocent, et de limiter l'exercice effectif de la violence à une catégorie de la population circonscrite au lieu d'accuser en bloc toute une population.

G. Lefebvre ne cherche cependant pas à prouver que les massacres de septembre sont le fait de quelques individus violents honnis par le reste de la population, mais souligne l'assentiment d'une bonne part des Parisiens :

« *« Tout en frémissant d'horreur, on les regardait comme une action juste », est-il écrit des massacres de septembre dans les Souvenirs d'une femme du peuple. C'est en effet, en fonction de l'époque et du milieu où ils se sont déroulés, qu'il convient de considérer ces événements. Les massacres de septembre comportent un aspect national et un aspect social que l'on ne saurait dissocier.* »<sup>57</sup>

L'événement est expliqué par le recours à l'histoire des mentalités : les massacres de septembre doivent être resitués dans leur contexte, ils sont le fruit d'une part de la peur de l'étranger, et d'autre part, de la peur de la Révolution et de la Contre-Révolution tout à la fois. L'idée de la population est que, si l'on laisse entrer l'étranger en France (c'est l'époque de la prise de Longwy), les nouveaux droits acquis au début de la Révolution seront remis en cause.

G. Lefebvre ne cherche absolument jamais à excuser ou à justifier les massacres de septembre, mais ne manifeste pas, contrairement à G. Salvemini d'horreur ou d'indignation. Nous ne voulons pas dire par là que le rôle de l'historien est de s'offusquer ou de s'apitoyer devant les événements qu'il traite, mais que l'expression d'un sentiment d'horreur devant ces massacres chez un historien et pas chez l'autre est significatif. La manière d'inscrire l'événement dans le récit, différente chez les deux auteurs, est déjà un indice de la différence d'investissement émotionnel des deux auteurs. En effet, G. Lefebvre traite des

---

<sup>56</sup> P. 234 de l'édition de 1989.

<sup>57</sup> Ibid.

massacres de septembre à l'intérieur d'un paragraphe intitulé « La première Terreur (septembre 1792) », lequel fait partie d'un chapitre traitant de « La seconde Révolution française (août – septembre 1792) ». G. Lefebvre n'isole donc pas les massacres de septembre mais les lie étroitement à ce qu'il appelle une première Terreur à la fin de l'été 1792.

G. Salvemini y consacre au contraire deux parties entières, « La préméditation des massacres de septembre » et « Les massacres de septembre », à l'intérieur de son chapitre intitulé « La chute de la monarchie », prouvant ainsi l'importance que l'événement a pour lui. Il y attribue globalement les mêmes causes que G. Lefebvre : la peur de l'étranger au moment où l'ennemi investit Longwy. En revanche, il y a pour lui un « projet de massacre »<sup>58</sup> clairement prémédité, organisé par les autorités parisiennes. Pour lui, cette organisation du massacre ne fait aucun doute, elle a été décidée par la Commune de Paris. Il se risque même à donner une estimation de la date à laquelle aurait eu lieu la préparation : le 23 août 1793. Cette décision a pour lui des origines politiques, il s'agit de faire régner la peur tout en procédant à une épuration. Il considère que Robespierre (qu'il apprécie peu) y voit un moyen de discipliner les électeurs à l'approche des élections.

Peut-être cette thèse est-elle discutable, la suite en revanche, c'est-à-dire le peu de zèle des autorités pour arrêter le massacre, l'est probablement moins. G. Salvemini insiste assez lourdement (donnant l'emploi du temps précis des acteurs qui auraient été susceptibles de faire quelque chose) sur le fait que ni l'Assemblée, ni la Commune ne sont intervenus pour mettre fin aux massacres. Pendant ce temps, G. Lefebvre s'attache à réfuter l'idée d'une responsabilité unique et particulière de l'un des acteurs (Danton ou Marat par exemple).

Enfin, G. Salvemini s'attache à décrire les méthodes d'exécution, à en souligner la cruauté :

---

<sup>58</sup> P. 307 de l'édition de 1947.



« *Sur les prisonniers qui avaient la malchance de porter un nom connu et odieux, les instincts bestiaux se déchaînaient avec fureur.* »<sup>59</sup>

Sans jamais exprimer de jugement, ni de condamnation, il fait une description qui ne laisse pas de doute sur son opinion.

Le motif des massacres est par ailleurs un thème qui obsède G. Salvemini. Il y revient plusieurs fois car c'est pour lui le paradigme de l'événement regrettable dans la Révolution, de l'horreur à éviter à tout prix. On connaît sa célèbre phrase « Un massacre, même dénoncé par Taine, reste un massacre ». L'événement constitue toujours l'exemple du versant noir de la Révolution (il est cité plusieurs fois dans la préface), la preuve de la concomitance de forces positives et négatives dans la Révolution. Car le problème pour G. Salvemini est de réussir une Révolution, ou plutôt d'introduire des changements en Italie, mais sans les violences de la Révolution. Il est probablement aussi d'une certaine manière influencé par les thèses de Manzoni qui considérait que la Révolution était une inutile débauche de violence dans une situation où la réforme était tout à fait possible.

Malheureusement, une lacune dans la prise de notes de W. Richter<sup>60</sup>, déjà notée plus haut, ne nous permet pas de comparer la présentation des événements par F. Meinecke à celle de G. Lefebvre et G. Salvemini, l'événement n'étant pas traité. Le cours de F. Meinecke comporte en fait assez peu de remarques sur la violence en général, mais suffisamment tout de même pour être utiles à la comparaison. Il y fait par exemple une allusion lorsqu'il décrit la situation parisienne à la veille du 5 octobre 1789 :

---

<sup>59</sup> « Sui prigionieri che avevano la sventura di portare un nome noto e odioso, gli istinti bestiali si scatenevano tumultuosi [...] » p. 316 de l'édition de 1947.

<sup>60</sup> Entre la déclaration de guerre du printemps 1792 et le soulèvement de la Vendée.

« *Paris doit être nourrie, afin que la bête ne sorte pas de ses gonds elle sort pourtant de ses gonds comme une force naturelle* »<sup>61</sup>

Le caractère « naturel » de cette explosion devra être sondé. Il participe probablement d'une conception plus générale de la violence chez Meinecke.

Enfin, il y aura matière à réflexion lors des longs passages que F. Meinecke consacre à la guerre et à ses techniques sous la Révolution. Il y souligne en effet que les nouvelles techniques de combat sous la Révolution et l'Empire sont particulièrement meurtrières, précisant que la vie a alors peu de valeur dans ces guerres. Il faudra donc étudier cet aspect de la présentation de la guerre chez F. Meinecke.

L'idée de cette piste de réflexion n'est donc pas de se focaliser sur les massacres de septembre, mais de mener une réflexion sur le traitement de la violence dans les trois histoires, dans la mesure où il nous semble révélateur d'une culture politique nationale. Nous avons donc le projet de poursuivre l'étude comparée en étudiant d'autres événements susceptibles de donner des informations sur le sujet.

Nous voudrions d'ores et déjà tirer un début de conclusion à partir de cet exemple. La discrétion de G. Lefebvre sur les violences de septembre 1792 (il ne décrit en effet pas les méthodes cruelles des meurtriers) s'explique peut-être en partie par le fait qu'il a grandi dans la III<sup>e</sup> République commençante, soucieuse de présenter le nouveau régime comme héritier d'une glorieuse Révolution française. C'est d'ailleurs très lisible dans les manuels scolaires de l'époque. Taire ou minimiser les actes de violence fondateurs du régime apparaissaient probablement comme nécessaire à ce moment. Ce n'est pas du tout l'objectif de G. Lefebvre, mais il en reste peut-être d'une certaine manière l'héritier. Entre la dénonciation violente des opposants de la Révolution et la tentative de minimisation, G. Lefebvre constitue une voie moyenne qui n'assume peut-être pas encore les origines violentes de la République. Pour des étrangers en revanche, la

---

<sup>61</sup> « Paris muß gefüttert werden, damit die Bestie nicht ausbricht. sie bricht aber doch aus wie eine Naturgewalt. »  
Dans le paragraphe 3 du chapitre I, dont W. Richter n'a pas noté le titre.

dénonciation de tels actes ne pose aucun problème. Etant moins impliqués dans le débat, ils peuvent étudier plus froidement l'événement. Il n'est donc pas étonnant de constater que l'étude de la violence (autrement que par des historiens nettement hostiles à la Révolution en général) soit finalement assez récente dans l'historiographie de la Révolution française.

## **2. Perspectives d'évolutions**

Cette partie se propose de proposer trois grands thèmes (la liste ne veut pas close) autour desquels il nous semble qu'il sera intéressant de regrouper nos remarques, afin de proposer une interprétation de ce que les trois histoires étudiées révèlent de la culture politique des pays dont leurs auteurs sont issus.

### **2.1. Le poids de l'histoire contemporaine dans l'interprétation des trois historiens**

Cet axe de réflexion concerne en réalité surtout F. Meinecke et G. Salvemini. Il s'agit en effet de deux personnages écoutés et influents dans leur pays d'origine. En effet, ce ne sont pas seulement des historiens, mais aussi des intellectuels ayant une place dans les débats politiques de leur temps. G. Lefebvre, nous semble-t-il, ne se trouve pas dans la même situation (peut-être ne le souhaitait-il d'ailleurs pas). L'idée serait donc d'étudier en quoi les deux historiens se servent de leur étude de la Révolution pour mener une réflexion qui n'est pas sans conséquence, sans applications possibles dans le cadre de la vie politique de leur pays. Nous avons en effet déjà noté chez F. Meinecke des remarques sur le communisme, en relation avec la Révolution française. De même, il existe chez G. Salvemini l'idée que la Révolution n'a pas mené jusqu'au bout sa réflexion sur la nature du régime et l'organisation de la société en septembre 1792 (date à laquelle s'arrête sa

*Rivoluzione francese*) puisqu'il manque encore la pensée de Gracchus Babeuf, source d'inspiration du communisme.<sup>62</sup>

La question se pose d'autant plus pour G. Meinecke et pour G. Salvemini, qu'à l'époque de la rédaction de leurs histoires, le débat sur le régime politique n'est pas clos en Allemagne et en Italie. En effet, on peut dire qu'à l'époque où G. Lefebvre écrit sa Révolution française, il n'y a plus vraiment de contestation sur le régime républicain, il a acquis sa forme définitive, et, en dehors d'un bref épisode (pendant la Seconde Guerre Mondiale), ne change plus de nature fondamentale. En Italie et en Allemagne en revanche, la question est encore brûlante, le débat encore ouvert. C'est pourquoi il nous semble qu'il vaudra la peine d'étudier le poids de l'histoire nationale dans les histoires de la Révolution de G. Salvemini et de F. Meinecke. Cette partie nécessitera d'approfondir nos connaissances sur l'histoire des deux pays à l'époque de la rédaction des textes en question.

## 2.2. La place de la guerre

Le deuxième grand thème de réflexion s'est imposé de lui-même très rapidement. En effet, la guerre, et plus généralement, les relations diplomatiques et guerrières entre les pays européens sous la Révolution sont probablement l'axe le plus important du cours de F. Meinecke. Cela constitue à la fois un objet d'étude et un cadre d'explication dans son cours : on y trouve en effet une description précise de l'armée de l'Ancien Régime, comparée à celle de la Révolution et de l'Empire, ainsi que, au début de son cours, un paragraphe entier sur les soldats et le groupe social des officiers (dans son tableau de l'état social de la France en 1789). Les innovations techniques et stratégiques en matière militaire sont elles-aussi matière à de longs développements.

La comparaison sera d'autant plus intéressante que G. Salvemini et G. Lefebvre y accordent eux-aussi une attention particulière. Un chapitre entier (sur huit au total) est consacré aux « origines de la guerre » dans la *Rivoluzione*

---

<sup>62</sup> La dernière phase de la conclusion de la *Rivoluzione francese* est la suivante: L'idée de Babeuf ne périra pas avec lui. » (L'idea di Babeuf non perirà con lui) p. 323 de l'édition de 1947.

*francese* de G. Salvemini. G. Lefebvre y accorde une importance non négligeable : il est obligé d'accorder une attention particulière aux relations internationales du fait des orientation de la collection dans laquelle est publiée son ouvrage (Peuple et civilisation), mais ce ne peut être une explication suffisante. En effet, les livres III et IV portent des titres qui ne laissent pas de doute sur l'importance que la question revêt pour lui : « La Révolution et l'Europe jusqu'à la fin de la Grande coalition » et « La coalition et la Révolution jusqu'aux traités de 1795 ». L'étude comparée des trois histoires sous cet angle s'impose donc.

### **2.3. La réflexion sur la nation**

L'idée de choisir la nation comme axe de réflexion pour structurer notre comparaison s'imposait du fait du choix de F. Meinecke comme auteur allemand. La nation, l'Etat, ou encore la raison d'Etat sont des thèmes de réflexion privilégiés dans l'œuvre de F. Meinecke. Du fait de ces recherches sur ces concepts, il interprète un certain nombre d'événements révolutionnaires à travers le prisme de sa réflexion sur la nation. Une rapide recherche du mot « Nation » et de ses composantes dans le cours de Meinecke donne 75 résultats, preuve de la récurrence de ce motif. L'une de ces autres grandes préoccupations est ce que nous traduisons souvent par la « violence d'Etat » (« Staatsgewalt »), traduction qui ne doit pas nous faire oublier qu'en matière de sciences politiques, « Gewalt » veut aussi tout simplement dire « pouvoir ». Ce concept, utilisé pas moins de sept fois par F. Meinecke dans son cours, devra être sondée.

Le thème prend une importance plus grande encore lorsqu'il s'applique à deux pays (l'Allemagne et l'Italie) où, au début du XX<sup>e</sup> siècle, « pays » (ou peut-être « nation » ?) et Etat ne concordent pas. Or, précisément, les nations (et Etats) allemands et italiens se sont construits au contact de la France. Qu'ils aient été inspirés par la France ou bien que la France ait été pour eux un repoussoir, ferment d'une unité nationale, dans tous les cas, le rôle de la France ne peut être nié dans la constitution de leur pays. Cette influence, parfois rejetée (en Allemagne), parfois niée (en Italie) prend clairement ses racines dans la Révolution française. Pour

toutes ces raisons, la nation nous est apparue comme devant être un thème structurant pour notre comparaison des trois histoires de la Révolution, mais aussi des trois cultures politiques nationales.

Après cette première tentative de regroupement des réflexions issues de la comparaisons entre les trois histoires de la Révolution choisie, nous voudrions formuler une première remarque. Nous avons noté une caractéristique intéressante dans le traitement de la Révolution française par deux étrangers : celle d'aborder, bien plus tôt que la France, un certain nombre de points ou d'aspects dérangeants pour la construction de la mémoire nationale d'un pays.

C'est le cas du traitement de la question de la violence dans la Révolution. En effet, G. Lefebvre, même s'il a sur le sujet une position modérée, se montre tout de même discret. On ne trouve chez lui ni occultation ni justification (l'idée que « la fin justifie les moyens »), et encore moins une dénonciation virulente de la violence, comme c'est le cas de toute une tradition historiographique hostile à la Révolution au XIX<sup>e</sup> et encore au début du XX<sup>e</sup> siècle, cependant il ne s'attarde pas sur le sujet. Le fait que les historiens français aient mis assez longtemps à aborder la question vient sans doute du fait que la virulente dénonciation de la violence était le fait d'écrivains (historiens ou non) notoirement hostiles à la Révolution, et pour cette raison, disqualifiés comme source possible d'une production historique valable. Le fait de n'avoir pas d'intérêt personnel (ou plutôt national) au débat a facilité le travail de recherche, l'examen dépassionné du problème chez les historiens étrangers. C'est ainsi qu'ils abordèrent la question plus tôt que les Français.

De la même façon, et pour le même type de raisons, la contribution d'un Tocqueville ou d'un Taine, et plus généralement d'une historiographie de la Révolution marquée à droite a été étudiée et prise en considération tardivement en France. Nous citerons le précis bibliographique situé à la fin de l'ouvrage de G. Lefebvre :

« *Quant aux ouvrages de Th. Carlyle, The French Revolution, Londres, 1837, 3 vol. in-8° ; trad. fr., Paris, 1865-1867, 3 vol. in-8° et 1912, 3 vol. in-12), d'E.*

*Quinet, La Révolution (Paris, 1865, 2 vol. in-8°), et d'H. Taine, Les origines de la France contemporaine (Paris, 1876-1893, 6 vol. in-8°), ils ne présentent pas un récit suivi : le premier est une série de tableaux, les deux autres sont plus doctrinaux qu'historiques. »*<sup>63</sup>

Il est précisé plus loin que l'ouvrage de Taine « se caractéris[e] par un violent parti pris antirévolutionnaire ».

Nous ne savons malheureusement pas s'il faut attribuer ces deux passages à G. Lefebvre ou à Maurice Genty, auteur de la mise à jour de la bibliographie dans l'édition d'où est tirée cette citation, mais quelle qu'en soit l'origine, elle prouve la difficulté éprouvée par les Français à considérer les ouvrages issus d'historiens peu favorables à la Révolution comme une étude « historique » (et non « doctrinaire ») digne de ce nom. Tout ce courant historiographique hostile ou peu favorable à la Révolution est en revanche depuis longtemps pris en compte par l'historiographie étrangère. Cela explique la surprise des étrangers devant le tollé provoqué en France par la publication d'ouvrages de François Furet présentant comme tout à fait valables la production et la pensée d'auteurs considérés comme peu orthodoxes à l'époque. En témoigne un article récent d'Eugenio di Rienzo :

*« A relire aujourd'hui Penser la Révolution française – un texte de 1978 traduit en Italie par l'éditeur Laterza l'année suivante – il est difficile de comprendre les motifs des cris, du scandale et surtout du caractère novateur suscités par cet ouvrage, qui amena la communis opinio historiographique à parler d'une sorte de révolution copernicienne dans le champ des études [sur la Révolution]. »*<sup>64</sup>

---

<sup>63</sup> P. 704 de l'édition de 1989.

<sup>64</sup> « A rileggere oggi *Penser la Révolution française* - un testo del 1978 tradotto in Italia dall'editore Laterza nell'anno successivo - è difficile comprendere i motivi del clamore, dello scandalo e soprattutto della novità suscitati da questo volume, che portò la *communis opinio* storiografica a parlare di una sorta di rivoluzione copernicana nel campo degli studi. »

DI RIENZO, Eugenio, « Revisionismo, conservatorismo e tradizione storiografica. Gli studi sulla stagione rivoluzionaria in Italia » in *Revisioni e revisionismi. Storie e dibattiti sulla modernità in Italia*, a cura di I. Botteri, Brescia, Editore Grafo, 2004.

Ce décalage de traitement de la totalité de l'historiographie sur un sujet prouve l'utilité du point de vue des historiens étrangers sur la question et renforce notre conviction de l'intérêt de cette comparaison triangulaire entre histoires française, allemande et italienne de la Révolution française.

Ces trois paragraphes de cette partie intitulée « Perspectives d'évolutions » illustrent ce qui nous semble pouvoir être une forme future de notre travail : la structuration de la comparaison autour de concepts susceptibles de révéler une culture politique nationale. Lorsque nous structurerons effectivement notre comparaison autour de grands thèmes significatifs, il ne faudra pas oublier, au préalable (ou en conclusion puisque cela résultera de l'étude des thèmes), de tenter de cerner la place et l'importance éventuelle de chaque historien dans la tradition historiographique de son pays. Ce sera le moment de s'essayer à une définition des caractéristiques des historiographies nationales, dans le cas où nous l'on peut parler de tradition historiographique (puisque certains historiens ont, par exemple, mis en doute l'existence d'une véritable historiographie de la Révolution avant G. Salvemini), le moment de tenter de voir si l'on peut « classer » ces auteurs dans la mouvance d'un courant historiographique. Ce sera aussi l'occasion de réfléchir sur la notion d'historicisme (« Historismus » en allemand), auquel F. Meinecke a consacré un ouvrage entier (*Die Entstehung des Historismus*), de se demander comment les trois auteurs se situent par rapport à cette notion.



## ***Conclusion***

Le début de l'étude des trois histoires de la Révolution de G. Lefebvre, G. Salvemini et F. Meinecke nous a permis de commencer à tirer les premiers enseignements sur ce que peut révéler un ouvrage de vulgarisation sur la Révolution française d'une culture politique nationale.

Le travail demandera un rééquilibrage en faveur de la partie française, et surtout de la partie allemande, notamment en ce qui concerne l'étude de la bibliographie, et, plus généralement, la connaissance des historiographies nationales des trois pays sur la Révolution. Ce travail modifiera peut-être nos perspectives de recherche, de même que le début d'exploration de l'historiographie italienne de la Révolution nous a fourni d'intéressantes idées pour structurer notre réflexion.

Nous avons dans la troisième partie commencé à mettre au jour les chantiers qui nous attendent dans la poursuite de ce travail. C'est dans cette direction que nous souhaitons poursuivre le travail commencé. Songeant à la rédaction de notre DEA, nous envisageons de regrouper les pistes de recherche ici exposées en un certain nombre de grands thèmes que nous voudrions être autant de grands éléments de compréhension d'une culture nationale. Ils permettraient de structurer les résultats de l'étude dans une tentative d'interprétation plus globale que ce que nous avons fait dans les pages qui précèdent. Mais pour aboutir à ce schéma, il faudra avoir davantage avancé dans l'étude des trois ouvrages, c'est pourquoi nous avons considéré prématuré de nous y livrer dès ce rapport d'étape. Néanmoins, les grands thèmes évoqués dans la troisième partie nous paraissent susceptibles de constituer une base de réflexion dans l'optique de la construction d'axes de compréhension des cultures nationales ici évoquées. En effet, des axes de réflexion tels que le concept de nation ou le rôle de la guerre par exemple nous semblent être propices à la construction d'une réflexion générale sur la culture politique d'un Etat européen au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Après ce début d'étude, des incertitudes demeurent sur le choix des trois histoires de la Révolution. En effet, il était nécessaire d'opter pour des ouvrages avant d'avoir exploré en détail les historiographies nationales des trois pays ; par conséquent, le choix s'est fait sans une connaissance précise de la place des trois histoires dans l'historiographie de la Révolution. Après avoir commencé à les étudier de plus près, le choix de G. Lefebvre nous a semblé un peu moins pertinent qu'au départ. En effet, bien qu'il soit exactement contemporain de G. Salvemini (G. Lefebvre est né en 1874 et G. Salvemini en 1873), et très proche chronologiquement de F. Meinecke (né en 1862), nous nous demandons s'il ne fait pas partie, historiographiquement parlant, de la génération suivante. Ce n'est là qu'une supposition formulée au début de notre étude.

D'autre part, F. Meinecke et G. Salvemini, tous deux habitants de pays où l'Etat est en voie de construction, ont, d'une certaine manière, le regard de personnes impliquées dans le débat. En effet, les discussions politiques de la Révolution sur la nature du régime politique et le concept de nation sont d'une actualité encore vive en Italie et en Allemagne. En France, le problème ne se pose plus dans les mêmes termes depuis longtemps déjà. Peut-être faudra-t-il envisager un changement dans la suite de ce travail. Mais avant d'opter définitivement pour cette modification, il est nécessaire de pousser plus avant l'étude des trois ouvrages considérés, car pour l'instant, la comparaison nous apparaît encore comme tout à fait valable, comme source de possibles découvertes instructives.

Enfin, nous avons pu constater que la diversité des œuvres traitées, leur caractère non fixe (ce sont toutes des œuvres n'ayant pas fait l'objet d'une publication unique et définitive, mais au contraire de réajustements, de corrections successives) et le fait que l'un des trois auteurs seulement soit spécialiste de la Révolution quand les deux autres sont des historiens travaillant habituellement sur d'autres périodes, n'a pas gêné la comparaison, comme nous avions pu le craindre au moment où nous hésitions sur le choix des trois auteurs. Au contraire, l'expression d'une pensée qui se construit dans la réécriture, dans la correction est peut-être plus à même de révéler des éléments d'une culture politique nationale

qu'une œuvre unique écrite à un moment donné et jamais modifiée. En effet, les traits caractéristiques, qui au fil des corrections de l'ouvrage, continuent à frapper le lecteur, peuvent en dire beaucoup sur une culture nationale.